

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme SYLVIE GIRARD, présidente
M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'INSTALLATION DU GAZODUC BÉCANCOUR
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 13 avril 2004 à 19 h
Église multifonctionnelle
3025, rue Nicolas-Perrot,
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 AVRIL 2004
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE BÉCANCOUR 3
 Mme Diane Daviault
COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES..... 14
 M. Jean-François Mathieu
MRC DES CHENAUX..... 26
 M. Marcel Marchand
 M. Yvan Magny
REPRISE DE LA SÉANCE
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT MAURICIE 47
 M. Patrick Simard
CHAMBRE DE COMMERCE DE BÉCANCOUR..... 59
 M. Guy Laliberté
 Mme Martine Pépin
MOT DE LA FIN 67

SÉANCE DU 13 AVRIL 2004
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonsoir, bienvenue à cette première séance de la deuxième partie d'audience publique portant sur le projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite Gaz Métro.

10

Mon nom est Sylvie Girard, je préside cette Commission et je suis secondée dans ma tâche par monsieur François Lafond qui agit à titre de commissaire.

15

Je vous rappelle que nous avons la responsabilité de réaliser le mandat d'audience publique et d'enquête confié au BAPE par le ministre de l'Environnement. Cette deuxième partie d'audience publique a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires et de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

20

J'appellerai donc, dans l'ordre de leur inscription à l'horaire, les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. Chacune des présentations durera environ quinze (15) minutes.

25

La Commission prendra, à la suite des interventions des participants, quelques instants pour échanger afin de préciser certains aspects de leur mémoire. La Commission est en enquête et elle s'intéresse aux arguments évoqués dans les mémoires.

30

Il ne faut pas interpréter nos questions comme une orientation de la Commission; la Commission ne se prononce pas maintenant, elle se prononce quand elle remet son rapport.

35

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement. Ce rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.

40

Le mandat qu'a reçu le bureau d'audience public est d'une durée de quatre (4) mois et le rapport du BAPE devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 15 juillet 2004.

45 Le ministre doit ensuite rendre le rapport public dans les soixante (60) jours suivants. La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement.

50 Mentionnons que tout ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions de l'audience seront disponibles dans les centres de consultation d'ici une semaine, ainsi que sur le site Internet du BAPE.

55 Dans le cadre de son mandat d'enquête, subséquentement aux audiences publiques, la Commission peut poursuivre son questionnement. Les questions et les réponses seront aussi déposées dans les centres de consultation et sur le site du BAPE. Les centres de consultation sont accessibles tout au long du mandat et les documents peuvent y être consultés. Il y a deux (2) centres régionaux, soit à la Bibliothèque publique de Bécancour au 1295, avenue Nicolas-Perrot et à la Bibliothèque du Cap-de-la-Madeleine, 70, rue Saint-Pierre. Il y a aussi deux (2) autres centres, les centres permanents: le bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable au deuxième étage ainsi qu'à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal.

60 Les membres de l'équipe présents à cette deuxième partie d'audience sont madame Julie Crochetière ainsi que monsieur David Boudreault qui sont analystes pour le BAPE, ici à ma gauche, ainsi que madame Suzanne Bouchard à l'arrière qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission et madame Marielle Jean, responsable des communications.

65 La logistique de l'audience est assurée par le Service de soutien aux événements du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration; le responsable de l'organisation technique, monsieur Daniel Buisson, ainsi que le technicien du son, monsieur Stéphane Laferrière.

70 Jusqu'à maintenant, la Commission a reçu dix (10) mémoires et nous avons ce soir cinq (5) intervenants qui se sont inscrits à l'horaire pour les présenter.

75 J'aimerais aussi rappeler l'importance que la Commission apporte à un débat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience. La Commission n'admettra aucun propos diffamatoire ou non respectueux. Le processus même du BAPE permet d'avoir un échange des plus fructueux, autant pour vous que pour nous, et l'échange permet de faire évoluer le projet autant pour la population que pour les promoteurs. C'est d'autant plus important de le faire de façon sereine et respectueuse.

80 De plus, je souligne que, tout comme pour le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de faire des rectifications de faits si vous le jugez utile. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Chacun a droit à son opinion. Les gens ne peuvent venir faire des rectifications sur
85 l'opinion.

90

Ils peuvent venir dire par contre des choses sur des faits. Exemple, dans un mémoire, quelqu'un a dit, bon, cet endroit-là, c'est à sept cents mètres (700 m) du gazoduc projeté et vous pouvez par exemple venir dire, ce n'est pas sept cents mètres (700 m), c'est trois cents mètres (300 m). C'est sur des faits seulement et non pas sur ce que quelqu'un a exprimé comme opinion.

95

Pour exercer ce droit, vous devez vous inscrire au registre spécifique à cette fin auprès de la coordonnatrice. Les gens inscrits au registre de rectification des faits seront invités à faire leur intervention à la fin de la séance.

100

Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire qui se trouve sur la table à l'entrée.

Je rappelle aussi qu'il est interdit de fumer dans cette salle.

Alors nous allons maintenant commencer la présentation des mémoires.

105

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

110

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vais appeler une première intervenante inscrite, madame Diane Daviault, directrice générale du Centre local de développement de la MRC de Bécancour.

115

Bienvenue madame Daviault!

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

Merci madame la Présidente, bonsoir monsieur le Commissaire, mesdames-messieurs!

120

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous vous écoutons!

125 **PAR Mme DIANE DAVIAULT:**

Donc il me fait plaisir, au nom du Centre local de développement de la MRC de Bécancour, de vous présenter de façon synthèse le mémoire que nous avons déposé dans la conformité des délais.

130

PAR LA PRÉSIDENTE:

Excusez-moi madame Daviault! J'aurais peut-être dû aussi préciser qu'on avait demandé, en première partie d'audience, pour les mémoires qui étaient un petit peu plus volumineux, de nous faire un résumé, maintenant, c'est les mémoires au complet qui vont être déposés dans les centres, et soyez assurés que la Commission lit tous les mémoires et entièrement les mémoires. Il peut même y avoir des questions sur une partie que vous n'avez pas présentée.

135

140

Allez-y.

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

Merci madame la Présidente. Donc dans le cadre de l'installation du gazoduc de Bécancour par la Société en commandite Gaz Métro, c'est dans ce cadre-là que les commentaires se feront.

145

Permettez-moi tout d'abord de présenter ce qu'est le Centre local de développement de la MRC de Bécancour!

150

Donc c'est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de développer le secteur de l'économie et de l'emploi sur le territoire de la MRC de Bécancour.

155

Dans ce sens-là, le CLD a pour vocation de bien accueillir et de bien intégrer les entreprises qui s'installent sur son territoire. Nous croyons, au cours des dernières années, nous avons su faire en sorte de bien intégrer les entreprises qui sont installées ici à Bécancour et que notre réseau d'instance, au niveau des instances gouvernementales, municipales, des partenaires industriels et sociaux a permis cette intégration-là aussi.

160

Dans ces dernières années, toutes les entreprises qui se sont installées dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour ont reçu les services du développement économique quant à son accueil, son implantation. Le service pour maximiser la sous-traitance, construction locale, les contacts avec les employeurs, les contacts avec les ministères a été parrainé par le Service de développement économique quant à l'arrivée de ces entreprises, souvent des investisseurs étrangers ou du Québec et du Canada.

165

170

Notre intérêt au projet se fait, d'une part, concernant la MRC de Bécancour qui est une MRC qui, malheureusement, comme beaucoup de municipalités de petits villages qui la composent ont des indices de développement négatif qui fait en sorte que nous devons, nous, au service de développement économique et avec les partenaires du milieu, favoriser l'arrivée ou souhaiter maximiser les retombées économiques pour en faire profiter nos milieux.

175

Donc dans ce cadre-là, le projet de Gaz Métro qui est relié directement à l'implantation de la compagnie TransCanada Energy est des plus importants pour notre milieu au niveau de notre développement économique, mais des retombées que peuvent engendrer de ces projets majeurs qui sont peu nombreux au Québec.

180

Nous vivons, comme beaucoup de municipalités, des petites municipalités, l'exode de nos populations, dont nos jeunes, donc avoir des emplois intéressants, bien, ça devient un attractif et un intérêt particulier pour nos jeunes.

185

Je vous dirais aussi que le projet de ce gazoduc via TransCanada devient aussi un levier économique pour d'autres projets qui pourraient être intéressés à venir s'implanter ici à Bécancour. On parle de cinquante millions (50 M\$) d'investissement pour Gaz Métro, nous, on estime, et c'est un approximatif, on ne connaît pas la donnée exacte, mais on souhaite au moins vingt millions (20 M\$) de retombées économiques dans le milieu local et régional.

190

Ce que nous nous permettons de porter à votre attention, c'est que le CLD a déposé ce mémoire pour appuyer l'implantation de l'usine de cogénération, comme je disais tantôt, du dossier de TransCanada Energy, parce qu'on parlait de cinq cents millions (500 M\$), on parlait aussi de soixante-dix millions (70 M\$) en salaires pour cinq cents (500) emplois, de façon à faire activer le futur chantier, advenant qu'ils ont toutes les autorisations requises par les différents ministères.

195

Et pour nous, bien, c'est des postes à combler qui pourraient l'être, nous croyons, de façon locale. Il en est de même pour les postes de construction dans le dossier de Gaz Métro.

200

Notre position, en conclusion, c'est que le projet de gazoduc Bécancour a donné lieu à une étude d'impact; nous sommes au courant, pour la détermination d'un tracé de moindre impact pour le futur gazoduc qui a considéré les aspects pour nous qui étaient importants, donc les aspects environnementaux, technologiques et socio-économiques qui, pour un service de développement économique, répondait à ce qu'on avait comme attente.

205

Et l'autre volet qui est fort important pour nous, la consultation du public, des différents organismes et des élus a constitué un élément de première importance tout au long de l'étude. Donc comme service de développement économique où on représente les gens d'affaires, les différents paliers, municipaux et autres, c'était très important aussi.

210 Enfin, les objectifs visés par la société en commandite qui, au niveau de notre MRC, rencontre les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement de la MRC, ce qui est aussi un élément important en développement économique, et ce qui permet aussi, dans ce cadre-là, de consolider la structure industrielle en place, donc un avantage non négligeable et fort important.

215 En conclusion donc!

LECTURE DU MÉMOIRE, page 6.

220 Sur le plan technique, je vous dirai que ce projet-là, versus TransCanada Energy, pour nous, consolide deux (2) entreprises importantes de notre territoire qui sont PCI Canada et Norsk Hydro Canada, dans un contexte de mondialisation des marchés, dans un contexte où l'économie et l'avenir est souvent incertain, l'arrivée de TransCanada versus Gaz Métro est cruciale à certains égards donc pour nous, c'est très important de consolider les emplois, j'en parle au nom du CLD qui est vital à tout milieu économique, à tout milieu rural et à toute

225 société.

L'amélioration des bilans environnementaux, ça aussi, ça a été démontré par le dépôt des études aussi versus TransCanada. La sous-traitance possible à la construction, à l'exploitation, et tous les emplois directs et indirects sont pour nous des éléments majeurs et du

230 pourquoi on appuie le projet, en conformité avec les différents critères versus le ministère de l'Environnement.

Ça conclurait le dépôt de notre mémoire en synthèse.

235 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci beaucoup madame Daviault. J'aimerais vous entendre sur tout l'aspect, en ce qui concerne les retombées, entre autres, est-ce qu'à date, vous avez une entente ou vous avez eu des rencontres avec le promoteur ou les promoteurs, en regard aussi du projet TCE, mais est-ce qu'il y a eu des ententes de signées en regard de comment vous pouvez maximiser les

240 retombées?

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

245 Tout à fait. Donc dans le cadre de TransCanada de Gaz Métro, TransCanada versus son maître d'œuvre qui est SNC-Lavalin, nous avons une entente de service qui a été conclue, toujours dans le cadre où ils ont toutes les autorisations permises pour s'implanter, où nous serons, le CLD, la porte d'entrée de toute l'information de la construction, des emplois et des demandes de sous-traitance que TransCanada et Gaz Métro, les démarches ont été

250 entreprises aussi, sont favorables à maximiser l'information aux entreprises locales et régionales par le dépôt des plans et devis de construction, la liste d'appels d'offres des

entrepreneurs invités à soumissionner, l'obtention des contrats, l'arrivée sur le site et le suivi de tous les entrepreneurs.

255 Nous avons aussi préparé, en version française-anglaise, toutes les entreprises qui pourraient donner des services en sous-traitance, en fourniture de biens et services, et nous sommes inscrits, le CLD, dans chacun des futurs appels d'offres qu'émettra TransCanada Energy versus les retombées économiques.

260 Donc c'est des moyens concrets, une entente qui conclut, qui va permettre aux gens, localement et régionalement, d'avoir accès à l'information, ce qui est pas le cas souvent dans des appels d'offres privés. Vous savez, l'appel d'offres privé est réservé à un certain nombre d'entrepreneurs, tandis que là, toute entreprise désireuse d'avoir l'information va se présenter au CLD, elle va recevoir toute l'information complète sur chacun des contrats émis par le

265 propriétaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

270 Vous parlez d'une entente qui a été signée avec TCE ou aussi avec Gaz Métro?

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

275 Gaz Métro. Les premières démarches ont été verbales, mais s'enlignaient dans le même sens d'information et de la documentation qui pourrait être disponible au CLD.

Il restera, au fur et à mesure que le dossier avancera, de faire les ententes, mais c'est dans la même orientation et c'est dans la même volonté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

280 Est-ce que c'est possible pour vous de déposer l'entente qui a été faite avec TCE?

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

285 Tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

290 OK. Vous parlez de porte d'entrée, est-ce qu'il y a un rôle particulier que le CLD de Bécancour jouerait? Est-ce qu'il y a un partenariat qui va se faire peut-être avec, soit d'autres CLD qui peuvent être impliqués sur le territoire ou d'autres types de partenaires qui ont été prévus à l'entente?

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

295

C'est-à-dire qu'au niveau de l'entente, nous sommes ceux qui détiennent l'expertise, parce que par le passé – ça a peut-être été omis dans ma présentation – nous l'avions fait, ABI, la centrale à turbines à gaz, Petresa, l'expertise, c'est nous qui la détenons quant à l'organisation.

300

Les partenaires sont appelés à jouer leur rôle en temps en lieu. Par exemple, Emploi Québec, lorsqu'il y aura les emplois, seront au fait de tous les besoins de main-d'œuvre du propriétaire, la mise en contact avec ces gens-là sera faite.

305

Mais pour ce qui est de la gestion du projet, nous la fournissons à tous ceux qui souhaitent en avoir copie, parce que l'entente le spécifie, tout se passe au CLD de Bécancour et l'exclusivité de l'information, elle est là, pour éviter, vous savez, il y a la confidentialité des plans, il y a certaines informations qui sont quand même importantes à ne pas être divulguées un peu partout pour des fins techniques, donc tout est concentré à un endroit physique, et les gens peuvent venir, qu'ils viennent de Trois-Rivières, qu'ils viennent de Bécancour, venir se prévaloir de l'information au bureau du CLD.

310

PAR LA PRÉSIDENTE:

315

Et de votre expérience passée sur d'autres projets, est-ce qu'effectivement, il y a d'autres, que ce soit des organismes ou d'autres structures et tout ça, étaient partenaires avec vous ou fonctionnaient avec vous, ça s'est bien passé?

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

320

Ils nous réfèrent leurs clients automatiquement, les gens s'adressent au CLD pour obtenir l'information sans aucun problème.

Donc cette référence-là se fait par les organismes et partenaires du milieu.

325

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que, de ces expériences-là, vous avez réalisé une forme de suivi ou de synthèse un peu des retombées qui ont eu lieu, c'est-à-dire les retombées attendues puis la réalité avec le projet, comment ça s'est passé, quel a été le résultat?

330

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

Je vous dirais, on remonte à 1987, qui avait été le premier projet qui était Norsk Hydro Canada, où là, il y avait eu un document étoffé, et à même les résultats de la compagnie, on avait sorti des bilans.

335

340 Par la suite, l'Aluminerie de Bécancour a démarré durant le temps où Norsk Hydro n'était pas terminé, donc les dossiers se sont enchaînés dans un rythme infernal, mais les retombées, elles étaient là.

345 Donc ces aspects-là, on sait qu'il y en a eu, mais le contrôle, si jamais vous vouliez des tableaux, j'en ai pour Norsk Hydro, mais pour les autres projets, ça s'est trop enchaîné rapidement, on n'a pas compilé de façon plus officieuse ou officielle, c'était plus général à ce moment-là.

Mais on va le faire pour celui-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

350 Donc c'est ça, est-ce qu'il y a de prévu un comité de suivi pour évaluer les retombées réelles?

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

355 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

360 Si effectivement vous avez quelques informations ou documents à nous donner sur des résultats, à partir de la structure que vous aviez comme organisation, ça, la Commission apprécierait.

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

365 Tout à fait. On pourrait vous déposer des documents à l'époque qui avaient été continués et compilés, en rapport.

PAR LA PRÉSIDENTE:

370 Parfait. Alors mon collègue aurait quelques questions pour vous aussi.

PAR LE COMMISSAIRE:

375 Dans votre mémoire, vous indiquez que la venue du gazoduc permettrait notamment de développer de nouveaux marchés dans le parc industriel.

Est-ce qu'il y a des choses tangibles qui sont à venir qui vous permettent de dire ça, parce qu'on se rend compte que depuis peut-être les dix (10) dernières années, il y a pas eu

380 tellement de développement dans le parc industriel, donc qu'est-ce qui ferait en sorte que la venue de Gaz Métro générerait finalement des investissements de d'autres entreprises?

Est-ce que dans votre carnet de commandes, entre parenthèses, vous avez des choses que vous pourriez nous parler?

385 **PAR Mme DIANE DAVIAULT:**

Nous, le CLD comme tel, par rapport à ces projets-là, nous n'avons pas le bénéfice d'avoir attiré TransCanada ici d'aucune façon. Nous les accueillons lorsque ces ententes-là et la finalité se fera.

390

Par contre, ce que nous croyons, avec l'approvisionnement additionnel que Gaz Métro pourrait fournir, permettrait probablement, dans les années futures, de desservir d'autres entreprises, TransCanada un jour peut-être aussi. Donc pour nous, ça l'a un effet de levier sur des projets potentiels.

395

Et à votre question, monsieur Lafond, je ne peux pas vous dire quels seraient les projets, nous ne pilotons pas présentement ces dossiers-là, et si dossier il y a, je peux pas malheureusement vous donner cette information.

400 **PAR LE COMMISSAIRE:**

À la lumière des informations que vous pouvez avoir, quelle est la capacité des entreprises locales à assumer ces sous-contrats là?

405 **PAR Mme DIANE DAVIAULT:**

Donc le Parc de Bécancour, ce qu'on peut vous dire, il a été construit par les entrepreneurs locaux, au niveau de la main-d'œuvre, au niveau des entreprises en sous-traitance.

410

Donc l'expertise, elle est développée depuis nombre d'années et localement et régionalement, l'expertise, elle est disponible. Elle est, je vous dirais, tout à fait disposée, parce que régulièrement à tous les jours, j'ai des appels à savoir quand le projet va se faire. Ils ont hâte de commencer.

415

Donc cet aspect technique là, main-d'œuvre, disponibilité, professionnalisme, il y a aucun problème. Le Parc de Bécancour a été bâti par les gens du milieu et des régions avoisinantes.

420 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est ça, parce que lorsque vous parlez du milieu, en fait, c'est pas strictement Bécancour, mais on peut parler...

425 **PAR Mme DIANE DAVIAULT:**

Plus élargi.

430 **PAR LE COMMISSAIRE:**

... on peut parler de Trois-Rivières, Shawinigan, Nicolet...

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

435 Du Centre-du-Québec et de la Mauricie, tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE:

440 Parfait. Est-ce que vous avez eu des échanges avec les autres CLD ou la SDE de Trois-Rivières, etc., par rapport aux projets tant de TCE que de Gaz Métro?

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

445 Pas nécessairement auprès de d'autres organismes de développement. Par le passé, tout comme je vous disais un petit peu tout à l'heure, tout se faisait directement en référence auprès de nos bureaux, étant donné que nous détenions l'information.

450 Donc ce qu'on fait, nous, lorsque le contrat, souhaitons-le, soit annoncé, donc l'investissement et tous les permis qui s'y rattachent, nous allons envoyer un communiqué à tous nos partenaires, nos collègues des autres CLD pour aviser que là, ils peuvent référer à ce moment-là les entrepreneurs désireux d'avoir l'information sur le projet.

PAR LE COMMISSAIRE:

455 Est-ce que vous avez eu des contacts, en tant que CLD, avec les citoyens? Parce qu'on sait que vous vous occupez quand même des organismes et tout ça, mais avec les citoyens de la région de Bécancour, est-ce que vous avez eu des contacts, et quels sont les commentaires que ceux-ci auraient pu apporter, etc.?

460 **PAR Mme DIANE DAVIAULT:**

Peut-être au préalable à votre question, je vous dirais, nous avons organisé, le 4 février dernier, une activité publique où là, tous les entrepreneurs désireux d'en savoir plus sur le projet de TransCanada se sont présentés. On était au-delà de deux cents (200) personnes.

465

Maintenant, au niveau de la population, il est évident qu'on a des appels de gens intéressés. Premièrement, au CLD de Bécancour, ce n'est que des appels positifs sur le projet et des demandes d'information que nous avons.

470

Au niveau des gens, des citoyens, à savoir, est-ce qu'il y aura des emplois, de quelle nature seront-ils, quand les travaux commencent et ces choses-là, c'est le genre de questions que nous, nous avons au CLD comme telles.

475

Publiquement, nous n'avons pas ce rôle-là, je vous dirais, au départ, parce que tant et aussi longtemps que toutes les approbations ne seront pas détenues, il est difficile pour nous d'en faire une promotion très élargie. Mais dans un second temps, lorsque, ce que nous souhaitons, que le projet soit favorable et qu'il puisse débiter, il y aura des actions qui pourront être posées dans un cadre d'information plus élargi.

480

Mais là, il est un petit peu tôt, je vous dirais, au niveau de la population en général, selon nous.

PAR LE COMMISSAIRE:

485

Est-ce que vous êtes satisfaite du processus de consultation par rapport au projet de gazoduc?

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

490

Nous, oui, tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE:

495

Merci madame Daviault, j'ai pas d'autres questions.

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

Ça me fait plaisir.

500

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'aurais peut-être une autre petite question!

505

En regard de l'expérience passée, aussi en regard de vos attentes au projet à l'étude, quels sont les secteurs de l'activité économique de la région qui sont le plus, je dirais, gagnants de ce type de projet là?

510

Est-ce que c'est plus au niveau de la construction, c'est au niveau des retombées et le secteur de l'hôtellerie, est-ce que c'est au niveau de l'emploi?

Quelle est d'abord votre expérience et aussi les attentes?

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

515

Je vous dirais, dans un premier temps, c'est la construction. Quant au volume d'investissement, on parle de cinq cents millions (500 M\$), dans le fond, les deux (2) ensemble, c'est minimum cinq cent cinquante millions (550 M\$). Donc la rétention sur ces argents majeurs là est très favorable.

520

L'autre élément au niveau des entreprises de service gravitant, ça va développer aussi de l'hébergement additionnel. On a des entrepreneurs, moi, qui sont venus me rencontrer, qui sont intéressés à construire pour héberger les gens qui auront à passer peut-être deux (2) ans sur le chantier de construction. Ça fait que ça développe aussi des infrastructures permanentes.

525

Au niveau des services, comme je disais tout à l'heure, restaurants, hébergement et tout ça, tous ces gens-là ont tous des retombées intéressantes à ce niveau-là, donc ça consolide des emplois.

530

Je vous dirais, parce que TransCanada, c'est vingt (20) emplois, donc ce n'est pas le ratio auquel on a été habitué à Bécancour versus le nombre d'emplois, le nombre d'investissements.

535

Donc à votre question, je répondrais que c'est beaucoup plus autour et de la sous-traitance et de la consolidation d'emplois que de la création, hormis durant le chantier, après. Donc on parle plus de consolidation auprès de nos entreprises existantes, selon nous.

PAR LA PRÉSIDENTE:

540

Merci infiniment de votre présentation, madame Daviault, et il y a pas de problème pour le suivi pour les documents déposés, vous pourrez voir avec la coordonnatrice.

PAR Mme DIANE DAVIAULT:

545

On va faire ça rapidement. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci madame Daviault.

550

COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES

PAR LA PRÉSIDENTE:

555

Alors je vais appeler un deuxième intervenant pour le Comité ZIP Les Deux Rives, monsieur Jean-François Mathieu s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Mathieu, bienvenue.

560

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

Bonsoir madame la Présidente.

565

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous vous écoutons.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

570

Le Comité ZIP Les Deux Rives est un comité de concertation voué à la protection, à la conservation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent.

575

Comme nous l'affirmons depuis le début, nous ne sommes pas contre le projet de gazoduc sous-fluvial, mais sur le choix du tracé fait par la Société en commandite Gaz Métro.

580

Lors de rencontres du promoteur avec le Comité ZIP Les Deux Rives et le CRE du Centre-du-Québec en juin 2003, nous n'avons pas reçu toutes les données pertinentes concernant la traversée du fleuve. À aucun endroit, lors de la rencontre, il a été mentionné qu'il y aurait empiètement dans le fleuve Saint-Laurent ou ses milieux insulaires. En fin de compte, il a seulement été mentionné que le passage au niveau du fleuve se ferait de façon sous-fluviale.

585

Aussi, durant cette rencontre, le Comité ZIP Les Deux Rives avait clairement mentionné qu'il ne voulait pas que le tracé choisi passe au niveau de l'île Carignan, ainsi que le tracé qui avait un point d'entrée ou un point de sortie au niveau des îles de la Montaison, c'est-à-dire à la sortie du delta de la rivière Bécancour.

590 De plus, l'étude d'impact avec ses nombreux amendements reçus seulement quelques
jours avant les audiences publiques, la première série des audiences publiques, les
divergences entre certaines données au sein de l'étude d'impact, la méthode de sélection du
tracé, c'est-à-dire une comparaison deux (2) par deux (2) un tracé avec un autre, au lieu d'un
tracé, la comparaison de tous les tracés de façon globale, certaines réponses imprécises lors
des audiences publiques, ces facteurs nous démontrent donc clairement que le tracé initial
595 choisi par le promoteur fut toujours le tracé numéro 3, c'est-à-dire celui qui passe au niveau de
l'île Carignan, et que toutes les études furent effectuées en fonction de ce tracé et non en
fonction de trouver une meilleure alternative qui répondrait à la fois au respect de
l'environnement, de la société, de la foresterie, de l'agriculture et des municipalités.

600 **LECTURE DE LA CONCLUSION**

Troisième tiret:

Au niveau de l'île Carignan

605 **LECTURE DE LA CONCLUSION**

LECTURE DU MÉMOIRE, Le tracé # 2

610 **Troisième paragraphe:**

Lors des premières audiences publiques, il nous a été expliqué très clairement que les
voies ferrées ne représentent en soi pas un risque plus grand pour le gazoduc.

615 **LECTURE DU MÉMOIRE, Le tracé # 2:**

Donc c'est pour ça que nous tenons à dire que les justificatifs de l'étude d'impact de
septembre 2003 n'ont pas assez tenu compte des coûts environnementaux et globaux à l'égard
du tracé privilégié.

620 C'est pourquoi qu'on veut que le tracé 3 soit oublié et favoriser le tracé numéro 2.

Merci beaucoup.

625 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Mathieu. En regard effectivement de votre organisme, j'aurais envie de
vous poser d'abord une question d'ensemble!

630 Parce que votre mémoire est quand même assez orienté sur en fait votre inquiétude par
rapport à l'empiétement sur les îles, j'aimerais vous entendre sur un peu, pas le statut de ces

îles-là, ça a été quand même assez bien défini en première partie des audiences, mais ces milieux-là, quelle est leur importance dans l'ensemble, je dirais, de la problématique des îles dans un environnement rapproché dans le fleuve?

635 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:**

640 Pour être très honnête avec vous, ces milieux insulaires là ont été considérés comme moins importants du fleuve Saint-Laurent, parce que si vous les comparez à d'autres milieux insulaires, c'est-à-dire on pourrait dire plutôt vers le début du lac Saint-Pierre, ces endroits-là, il y a des îles plus importantes à conserver. Cependant, ça reste des milieux insulaires, donc des milieux qui se devraient d'être conservés, et c'est les seuls milieux insulaires que nous retrouvons à part l'île d'Orléans, entre on pourrait dire Trois-Rivières et Québec.

645 Donc c'est pour ça que nous voulons les conserver à un niveau intact. Pourquoi, parce que nous savons que les milieux insulaires sont des endroits tranquilles, sont des endroits où ce qu'il y a pas de population, donc où ce que les oiseaux, on va dire les oiseaux, la faune aquatique, les batraciens et compagnie sont tranquilles pour faire leurs choses.

650 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'on comprend de votre choix par rapport au tracé et des îles, est-ce que ça signifie que donc pour les impacts qui pourraient avoir lieu durant la construction plus particulièrement, est-ce que ça signifie que vous considérez que les mesures d'atténuation proposées seraient pas suffisantes ou qu'il y aurait un risque pour ces milieux-là?

655

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

660 La problématique, c'est qu'aussitôt qu'il y a empiètement au niveau d'un milieu insulaire, la problématique, c'est que l'île Carignan est présentement très près de la voie navigable. On parle de moins, je pense, de trois cents pieds (300 pi), je pense, je voudrais pas me tromper, quelqu'un pourrait me corriger! C'est très près de la voie navigable.

665 Le printemps, quand on parle de hautes eaux et qu'on parle de batillage des navires et qu'on parle aussi des glaces, c'est quand même un endroit où ce que ça brasse beaucoup. L'île Carignan est déjà en processus d'érosion, ça, je suis d'accord avec vous, mais cependant, l'île Carignan, comme elle est là, elle se protège bien.

670 Et je veux pas rentrer dans la problématique, est-ce qu'on doit aider la nature à se conserver ou laisser la nature éroder, je veux pas entrer dans ce discours-là. Cependant, la journée qu'on entre au niveau de l'île Carignan, en coupant les arbres, l'atteinte à l'intégrité biologique, c'est qu'on a peur que justement, le fait que les arbres disparaissent, même si on garde les souches, le fait qu'il y a ait un enrochement, qu'il y ait comme un changement de

dynamique au niveau de l'érosion et qu'une fois les travaux pris, cette érosion-là vienne détruire l'intégrité que nous avons présentement.

675

Je sais pas si ça répond à votre question!

PAR LA PRÉSIDENTE:

680

Oui, je veux avoir une bonne idée quand même, en fait, de ce milieu-là en regard de d'autres milieux insulaires dans le coin, puis en regard des mesures de mitigation proposées, quel est le risque par rapport à ce qu'il y a maintenant.

685

C'est un peu dans ce sens-là que je veux comprendre, pour bien cerner la connaissance de ce milieu-là. Puis ce que je voulais savoir de votre organisme, c'est quel est le risque pour vous autres d'atteinte à ces milieux-là!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

690

Bien moi, le grand risque, c'est la perte d'un milieu insulaire au niveau du fleuve Saint-Laurent. Le plus grand risque, c'est ça. Le Comité ZIP Les Deux Rives travaille depuis quelques années à regarder qu'est-ce qu'on pourrait faire avec ce milieu insulaire là, afin de le conserver, et surtout d'essayer d'en faire un endroit où ce qu'on pourrait former la population sur l'importance des milieux insulaires du fleuve Saint-Laurent et aussi l'importance des milieux humides.

695

PAR LA PRÉSIDENTE:

700

Est-ce qu'on doit comprendre que vous aviez déjà un projet, soit d'interprétation ou de site particulier pour l'île Carignan?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

705

Définitivement oui, mais malheureusement, ce n'est pas encore public. Ça va être mis à jour dans notre plan d'action très bientôt.

PAR LA PRÉSIDENTE:

710

Mais il y avait déjà une préoccupation ou un intérêt?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

Oui, définitivement. Ça, on avait déjà été approché pour ça, oui.

715 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Approché par un comité, des gens, un privé?

720 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:**

Le Comité ZIP Les Deux Rives étant un comité de concertation, on est toujours à la recherche, bien en fait, quand on n'est pas à la recherche, mais les gens viennent nous voir pour avoir, ils ont des questions au niveau du fleuve Saint-Laurent, mais aussi pour nous proposer des projets. Et c'est à ce niveau-là qu'on développe des projets.

725

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK, je comprends. Je vais laisser la parole à mon collègue, j'aurai peut-être d'autres questions.

730

PAR LE COMMISSAIRE:

Bonsoir.

735 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:**

Bonjour monsieur Lafond.

PAR LE COMMISSAIRE:

740

À la page 12 de votre mémoire, vous indiquez:

"Des espèces aquatiques vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables telles que l'Alose savoureuse, l'Éperlan arc-en-ciel habitent et-ou fraient dans ces milieux et dans les habitats environnants aux milieux insulaires."

745

Puisque l'étude d'impact en fait peu mention, là, ou il semble pas y avoir d'évidence que ces espèces de poissons là fraient dans le secteur en milieu insulaire, est-ce que vous avez des informations qui supportent cette affirmation que vous avez faites à la page 12?

750

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

On s'est fié principalement aux informations de l'étude d'impact. Si on se fie à l'étude d'impact au niveau de l'île de la Pointe-aux-Roches, c'est que non, il y a pas de frayère, mais cependant, il y a au-dessus de cinq mille (5000) alevins. Ce qui fait en sorte que non, les poissons ne fraient pas nécessairement dans le coin, mais ça reste une zone d'alevinage où ce que les alevins se nourrissent et croissent.

755

760 Donc c'est à ce niveau-là qu'on dit, comme on a dit dans le mémoire, c'est que c'est des endroits où ils fraient, ou du moins a une zone d'alevinage.

PAR LE COMMISSAIRE:

À la page 15, bon:

765 "Le promoteur – c'est toujours vous qui écrivez ça – nous mentionne que plusieurs des impacts causés seront de mineurs à nuls et de courte durée. Cependant, nous savons de par nos expériences que les effets de certaines atteintes aux milieux humides ne sont perçues que plusieurs années après la modification d'un habitat."

770 Pourriez-vous élaborer sur ces expériences-là et nous faire part des atteintes qui peuvent être affectées au niveau des milieux humides?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

775 Au niveau des milieux humides, exemple, si vous avez une atteinte sur une zone de frai au niveau, par exemple, on pourrait dire dans un milieu humide, vous mettez un remblai, le fait que la fraie va être empêchée pendant la première année ne sera pas nécessairement visible la première année.

780 C'est-à-dire que les travaux ont lieu disons en janvier, je suis d'accord avec vous, ils vont avoir lieu pendant un an, on le verra pas cette année-là, mais on va le voir seulement deux (2) ou trois (3) ans après, quand les pêcheurs commerciaux ou autres, ou lors des pêches du suivi ichtyologique du fleuve Saint-Laurent vont nous dire, bien, on a un déclin de telles espèces.

785 Malheureusement, c'est des milieux dynamiques, et on ne peut pas faire un suivi systématique année après année.

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Lafond?

790 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui. Maintenant, à la page 16, vous nous indiquez toujours:

795 "Pour le passage du gazoduc au niveau de l'île Carignan, il y aura coupe d'arbres et réalisation d'un enrochement sur plus ou moins quatre-vingt-cinq mètres (85 m) de berge. Suite aux travaux, le promoteur veut laisser en place l'enrochement effectué afin de stabiliser l'érosion de l'île Carignan suivi d'une plantation de végétation adaptée.

800 "Ce que le promoteur nous propose ici est tout simplement une atteinte à l'intégrité
biologique de l'île. C'est-à-dire que celui-ci propose un enrochement afin de réduire l'érosion de
l'île sans faire mention des impacts possibles à l'île et aux espèces ichtyologiques – différentes
espèces qui sont là. De plus, nous croyons que ces mesures risquent d'avoir des
répercussions au niveau de la dynamique de l'érosion des parties aval et amont de l'île et ce, à
805 court terme.

"Comme nous l'avons mentionné précédemment, lors des inondations printanières des
hautes eaux, le mouvement des glaces avec le batillage des navires, est impardonnable à tout
aménagement des berges de la rive nord du fleuve. L'énergie dynamique de l'eau causée par
810 ces facteurs dans les environs est telle que la protection des berges existantes sur le fleuve
Saint-Laurent des municipalités avoisinantes est présentement en dégradation."

Et vous faites référence au rapport sur l'inspection de l'état actuel de la protection de la
berge du fleuve Saint-Laurent dans la municipalité de Champlain qui a été fait en août 2002.

815 L'île et la Petite-Pointe-aux-Roches sont-ils des milieux bien connus par le Comité ZIP?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

820 Ce sont des milieux connus, oui, par le Comité ZIP Les Deux Rives.

PAR LE COMMISSAIRE:

825 Est-ce que vous pourriez décrire un peu plus les habitats, la faune, la flore qui y sont
présents?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

830 Certes, nous avons pas fait d'étude précise au niveau de ces îles-là. Cependant, ce
que nous connaissons, c'est les études qui ont été faites par Saint-Laurent Vision 2000.
Malheureusement, je peux pas vous donner les années présentement qu'elles ont été faites, et
que ces données-là ont été utilisées pour faire notre fameux parc et notre plan d'action de
réhabilitation écologique. On s'est fié surtout au niveau de ces données-là, comme cité dans la
bibliographie.

835 **PAR LE COMMISSAIRE:**

840 Est-ce que vous connaissez des méthodes de protection de berges qui seraient plus
efficaces que celles proposées par le promoteur?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

845 Au niveau du fleuve Saint-Laurent, surtout au niveau de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, dans l'endroit où ce que nous sommes, il est très difficile de faire autre chose que de l'enrochement, parce que nous sommes trop près de la voie navigable.

Je ne crois pas qu'il y a aucun génie végétal qui peut résister à l'arrivée d'une glace d'une couple de tonnes avec une vague de quatre pieds (4 pi), malheureusement.

850 **PAR LE COMMISSAIRE:**

En page 19:

855 "Dans l'étude d'impact, le promoteur préconise le déboisement en dehors de la période de nidification. Ceci est valable pour les espèces fréquentant ce type de milieu mais pas pour les espèces aquatiques et de rivage. En effet, celles-ci nichent en général au sol. Or, si l'on se réfère à la liste fournie – tableau J2 dans l'étude d'impact de septembre 2003 – on constate la présence d'espèces ayant cette particularité, par exemple le Busard saint-martin, la Sterne pierregarin. Ces espèces pourraient être affectées par les travaux entrepris au niveau des milieux insulaires."

860

Quelles sortes de mesures de mitigation adaptées aux oiseaux aquatiques vous pourriez proposer, est-ce que vous avez des mesures?

865 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:**

870 Pas vraiment. La meilleure mesure, ce serait d'éviter de passer au niveau des milieux insulaires! Je m'en excuse, mais malheureusement! Non, mais c'est comme couper des arbres pour éviter, il y a aucune mesure de mitigation qu'on peut faire pour empêcher les oiseaux nicheurs de perdre un endroit pour nicher.

C'est la même chose, aussitôt qu'il y a un projet au niveau des milieux insulaires, il va y avoir atteinte à ces espèces-là.

875 Cependant, c'est pour ça qu'on veut préconiser plus le tracé 2 que le tracé 3, c'est pour éviter ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

880 Selon votre connaissance de cette section du fleuve Saint-Laurent, quelle comparaison pouvez-vous faire entre les habitats aquatiques dans le secteur des milieux insulaires et aux autres endroits traversés par les divers tracés, plus particulièrement par le tracé 2?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

885

En fin de compte, premièrement il y a pas de milieu insulaire. Nous n'avons pas de milieux humides, c'est-à-dire les atteintes, tout de suite en partant, sont très différentes, vont être très différentes.

890

Au niveau de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, nous avons une très grande artificialisation, c'est-à-dire cinquante pour cent (50 %) des berges sont présentement soit bétonnées, artificialisées ou enrochées.

895

Au niveau du passage du tracé 2, ces endroits-là ne représentent pas des endroits avec des milieux humides plus propices à la fraie des poissons ou au développement d'espèces amphibiens et batraciens.

900

Donc c'est-à-dire que si vous faites une jetée au niveau du tracé 2, selon nous, ça va avoir beaucoup moins d'impact qu'au niveau du tracé qui passe directement sur l'île Carignan.

PAR LE COMMISSAIRE:

905

Est-ce que le tracé 2, à ce moment-là, aurait moins de valeur écologique que le milieu insulaire?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

910

Très bonne question, monsieur Lafond. Écoutez, c'est que vu que nous sommes un comité de concertation, il y a eu concertation au niveau de notre conseil d'administration, et nous ne voulions pas être totalement contre le développement, nous voulions être de façon à ce qu'il soit fait en concertation avec les gens du milieu, et c'est ça qui est ressorti.

915

C'est que nous devons favoriser un autre tracé que celui qui avait le plus d'impact au niveau du fleuve Saint-Laurent.

PAR LA PRÉSIDENTE:

920

Juste pour bien comprendre, en regard de votre position sur le tracé 2, en tout cas, ce que vous nous avez dit, que vous l'aviez présenté lors de rencontres avec le promoteur, c'est la position aussi que vous avez questionnée lors de la première partie d'audience.

925

En première partie d'audience, il y a eu des éléments quand même à la fois des documents qui ont été déposés quelques jours avant sur entre autres les scénarios, suites aux études géotechniques faites par le promoteur. Il y a eu aussi un questionnement en première partie d'audience.

Donc je comprends de votre position maintenant, comme dans votre mémoire, c'est que vous en êtes resté à votre position du tracé 2, versus le tracé proposé.

930 Alors je poserais comme question: est-ce qu'on a compris de la première partie d'audience que le choix du tracé 3 a été déterminé beaucoup par l'utilisation des deux îles, en terme de longueur de traversée sous-fluviale et il était lié beaucoup aussi au scénario 1 qui était celui qui était maximisé, à savoir celui qui, en termes d'opération, est considéré comme celui ayant le moins d'impact, c'est-à-dire qu'il est à majorité sous-fluvial.

935 Ça, c'est pour le scénario 1. Il y a le scénario 2 qui l'est en partie, puis le scénario 3 où c'est en tranchée.

940 Le promoteur nous a dit que pour ce qui est du tracé 2, c'était impossible de faire un forage sous-fluvial de rive à rive, donc il faudrait quand même faire des jetées beaucoup plus longues pour permettre le passage sous-fluvial.

945 Alors ma question, c'est: on comprend de votre position que même avec – parce que vous avez soulevé le manque d'information entre autres sur le milieu fluvial du tracé 2, mais on comprend de votre position que vous considérez que même avec des jetées beaucoup plus longues dans ces secteurs-là, la connaissance que vous avez de ce milieu-là, ce serait préférable à un tracé qui empiète les îles et qui est lié à un scénario de moindre impact pour la traversée, en partie?

950 C'est tu clair?

C'est-à-dire par rapport à votre position qui a pas changé, dans le fond, en regard...

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

955 Non, notre position n'a pas changé. Je comprends le fait de faire des jetées plus longues dans le fleuve Saint-Laurent, ce n'est comme avoir plus d'impact, mais, comment je vous dirais ça! C'est que nous voulons protéger les milieux humides et nous voulons protéger les milieux insulaires.

960 Donc pour nous, le tracé 2, même si les jetées sont plus longues, va avoir moins d'impact. Parce que si on se fie aux résultats du promoteur, les jetées ont des impacts de mineurs à nuls. Tandis que les impacts au niveau des milieux humides ne seront peut-être pas connus avant plusieurs années. Et veux veux pas, l'atteinte à l'intégrité biologique de l'île va être là et de façon permanente aussi.

965 Est-ce que ça répond à votre question?

PAR LA PRÉSIDENTE:

970

Oui, oui. Je comprends bien.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

975

On comprend le principe, et même comme nous l'avons mentionné dans le mémoire, nous ne serions pas nécessairement contre qu'il y ait un allongement au niveau de la rive nord de la jetée pour diminuer les impacts au niveau de la rive sud, parce que la rive sud est un milieu qui est encore fragile, parce que nous sommes dans des endroits humides, des endroits inondés au printemps.

980

Cependant, vu que nous ne sommes pas contre le projet, il faut choisir le moindre mal et selon nous, le moindre mal serait le tracé 2.

PAR LA PRÉSIDENTE:

985

OK. Parce que vous comparez en fait un tracé où il y aurait des jetées plus longues dans le fleuve...

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

990

Dans des milieux moins productifs, si on peut dire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

995

Moins productifs, et vous considérez les impacts comme temporaires, mais vous considérez les impacts sur l'île comme étant potentiellement permanents.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

1000

Oui, définitivement. Ou du moins à très long terme.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1005

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

1010

Votre comité a-t-il eu par le passé à se positionner par rapport à d'autres projets de liens sous-fluviaux?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

Notre comité est quand même très jeune, a été créé en 99. Non, on ne s'est pas prononcé sur d'autres projets jusqu'à maintenant.

1015

PAR LE COMMISSAIRE:

Dans votre mémoire, vous faites référence à un suivi d'une durée de trois (3) à cinq (5) ans qui avait été avancé par le ministère des Pêches et Océans, en regard des impacts causés par les travaux. De plus, selon votre expérience, les effets ne sont perçus que plusieurs années après la modification d'un habitat.

1020

Quelle est votre proposition pour le suivi à long terme qui pourrait être fait par le promoteur?

1025

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

C'est une très bonne question. Premièrement, pour avoir un suivi ichtyologique et aussi regarder s'il y aurait pas une diminution des espèces biologiques présentes au niveau de la faune et de la flore. Ça pourrait être déjà quelque chose s'il y a un passage au niveau du tracé 3.

1030

Regarder aussi s'il y aurait pas une disparition de certaines espèces aviaires pour regarder, pour faire des aménagements pour favoriser leur présence plus tard.

1035

PAR LE COMMISSAIRE:

Le suivi devrait se faire sur combien d'années?

1040

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

Savez-vous, malheureusement je peux pas vous répondre comme ça. Même le ministère nous disait, ça dépend toujours du scénario. C'est très vague.

1045

Donc je voudrais pas me lancer de façon irréfléchie à répondre à ça, mais c'est un minimum de deux (2) à trois (3) ans.

PAR LE COMMISSAIRE:

1050

Moi, j'ai pas d'autres questions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci infiniment monsieur Mathieu.

1055

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

C'est moi qui vous remercie.

1060

MRC DES CHENAUX

PAR LA PRÉSIDENTE:

1065

Alors je vais appeler les prochains participants pour la MRC Des Chenaux, monsieur Marcel Marchand préfet ainsi que monsieur Yvan Magny.

Monsieur Magny qui est?

1070

PAR M. YVAN MAGNY:

Coordonnateur à l'aménagement du territoire.

1075

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Alors nous vous écoutons.

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1080

Bonjour. Alors au niveau tout d'abord de la présentation, je fais un petit peu une présentation de la MRC Des Chenaux qui est une nouvelle MRC qui a été constituée le 1^{er} janvier 2002. Je vais passer assez rapidement! C'est une MRC qui est face à Bécancour, donc je dois traverser le pont pour venir ici.

1085

C'est une population de dix-sept mille cinq cents (17 500) habitants. L'économie régionale est principalement axée sur les activités agricoles et sur la petite et moyenne entreprise et en fait aussi des activités touristiques.

1090

Le projet de gazoduc, tel qu'il est présenté, donc tout le monde le connaît, mais c'est surtout les aspects qui vont toucher la MRC Des Chenaux et la municipalité de Champlain sur lequel je veux insister.

LECTURE DU MÉMOIRE

1095 **Page 2, dernier paragraphe**

Page 2, dernier paragraphe milieu:

1100 Et ça, ça m'intéresse un petit peu plus parce qu'en étant préfet, je suis aussi maire de Champlain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1105 J'allais vous demander qui est le maire de Champlain, c'est bien vous?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

C'est moi.

1110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je suis contente, j'avais des questions à vous poser. Merci. Allez-y.

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1115

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, deuxième paragraphe, avant-dernière ligne:

1120 Particulièrement au niveau des agriculteurs.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, dernier paragraphe, deuxième ligne:

1125

Actuellement, c'est plus difficile et on voit la possibilité du tracé du gazoduc comme une opportunité.

LECTURE DU MÉMOIRE

1130

Page 4, fin:

1135 Pour nous, au niveau du plan, dans le fond, vous voyez, c'est un petit peu dans la forêt, c'est la partie de l'autre côté de la voie ferrée, et c'est vraiment dans la forêt, pour nous permettre d'aller rejoindre le viaduc de Saint-Maurice et automatiquement, de Saint-Maurice à aller vers Mont-Carmel, donc on rejoindrait de cette façon-là toutes nos municipalités.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1140 Donc vous parlez de l'emprise prévue pour le projet du gazoduc, et vous parlez aussi de l'emprise éventuelle avec TQM pour se rendre après ça jusqu'à la jonction, à partir de la forêt pour se rendre...

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1145 C'est ça, dans la forêt particulièrement.

LECTURE DU MÉMOIRE

1150 **Page 5, deuxième paragraphe, avant-dernière ligne:**

 Parce que sur les plans, elle était placée au sud, nous, on préférerait qu'elle soit au nord!

1155 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 6, deuxième paragraphe, fin:

1160 Parce que c'est une zone de quatre-vingt-dix kilomètres (90 km) à cette section, alors c'est dangereux.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 7, premier paragraphe, fin:

1165 Alors c'est certain que pour nous, c'est un tuyau qui passe, mais on ne voit pas le moment où ce tuyau-là pourrait faire un embranchement pour développer où qu'on pourrait se servir du gaz qui passe dans ce tuyau.

1170 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 7, deuxième paragraphe, milieu:

1175 Quand on regarde sur la carte, en fin de compte, on se retrouve que Champlain, en fin de compte, est situé sur le bord du fleuve, la municipalité a environ neuf kilomètres (9 km) de façade sur le bord du fleuve et on a un noyau central avec l'église, autour de l'église, et on a un secteur qui est situé tout près de Trois-Rivières maintenant, alors ce secteur se développe graduellement et le tracé passe dans ce nouveau secteur-là.

1180 Deux point sept hectares (2,7 ha), eh bien, on estime que ça peut représenter
pratiquement une quinzaine de maisons qui pourraient être situées, alors naturellement, quinze
(15) maisons, pour une très longue période, toute la vie, c'est de l'argent, beaucoup d'argent.

LECTURE DU MÉMOIRE

1185 **Page 7, avant-dernier paragraphe, fin:**

Hydro-Québec avait toujours un programme pour aider à ce moment-là, pour
compenser pour la mise en valeur.

1190 **LECTURE DU MÉMOIRE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1195 Merci beaucoup. Peut-être juste une première question d'information à la page 2 de
votre mémoire. Vous dites:

"Le tronçon de gazoduc situé dans les limites territoriales de la municipalité de
Champlain incluant sa partie fluviale..."

1200 Quelle est la limite fluviale dans la municipalité de Champlain?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1205 Ça va jusqu'au milieu du fleuve.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1210 Donc on comprend que c'est la municipalité elle-même, le territoire se termine, puis
c'est à la même limite, je pense, que la MRC?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1215 Oui. Oui, automatiquement, c'est la limite de la MRC, la limite de la municipalité et de la
MRC Des Chenaux, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1220 OK. Donc, est-ce qu'on comprend qu'en regard de la réglementation au niveau de la
fiscalité municipale, est-ce que ça va aussi dans le secteur fluvial, à l'intérieur des limites?

PAR M. YVAN MAGNY:

1225 On n'a pas la réponse aujourd'hui. C'est un cas d'espèce, là, on a posé la question à nos évaluateurs, on n'a pas la réponse exactement, est-ce que cette partie-là est évaluable ou non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1230 Vous comprenez ma question, vous étiez en première partie d'audience! C'est qu'en fait, en regard de la fiscalité, ce qui est prévu selon l'étude d'impact, c'est un pourcentage, dans le fond, déjà établi pour la réglementation municipale sur les infrastructures qui vont être présentes sur le territoire en milieu terrestre.

1235 Mais ce qui est spécifié dans l'étude d'impact, c'est que ça ne comprend pas le fleuve, et c'est un peu dans ce sens-là que je veux comprendre, puisque je voyais sur la carte que vous aviez votre limite quand même au centre du fleuve, je me demandais quelle était la réglementation à cet effet-là pour la municipalité.

PAR M. YVAN MAGNY:

1240 Non, la réglementation ne s'applique pas, si on parle de la réglementation municipale en termes d'usages, règlement de zonage et tout ce type de réglementation là.

1245 Mais je répondais aussi à une question en termes de Loi sur la fiscalité municipale. Est-ce que c'est évaluable ou pas, l'immeuble qui est situé sous le fleuve, ça, on n'a pas la réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1250 OK. Et est-ce qu'éventuellement, vous allez avoir la réponse ou c'est à plus long terme? Vous attendez la réponse actuellement ou vous êtes en processus d'évaluer tout ça?

PAR M. YVAN MAGNY:

1255 La réponse ne changera rien sur notre mémoire, je crois.

PAR M. MARCEL MARCHAND:

Non, pas sur le mémoire, mais nous allons quand même, je veux dire, c'est l'occasion...

1260 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous, on veut juste comprendre en regard des retombées, quel est l'impact des retombées. Donc ce qui est prévu en regard de ça, puis dans quel secteur.

1265 Donc quand on parle de fiscalité municipale et de taxes scolaires, c'est en vertu de quel règlement, qu'est-ce qui est taxé, ce sont les bâtiments ou c'est le transport d'énergie?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1270 C'est le transport d'énergie, en fin de compte, tout le gazoduc qui passe près de l'autoroute, qui passe sur notre terrain, là, il y a une évaluation qui est faite, qui est pas à cent pour cent (100 %), je pense qui est à trente-trois pour cent (33 %), quelque chose du genre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1275 Est-ce qu'il serait possible de déposer à la Commission le règlement sur ces aspects-là, comment ça se fait que le transport d'énergie est fiscalisé?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1280 Oui. Auparavant, c'était, dans le fond, une compensation qui venait du gouvernement. Mais on va vous déposer, on va vous indiquer ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

1285 Quand vous aurez aussi la réponse relativement à savoir si c'est imposable ou non dans le lit du fleuve, pour le bénéfice de la Commission, pouvez-vous nous transmettre l'information s'il vous plaît?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1290 Maintenant, vous dites en page 3, juste pour être certaine, vous dites:

1295 "Cet avis tient également compte de certaines préoccupations soulevées par le Comité d'aménagement du territoire de la MRC et par divers intervenants lors de la première partie des audiences publiques."

 C'est en référence à ce qui suit dans le mémoire ou il y a d'autres aspects dans le mémoire qui soulevaient des préoccupations par rapport au Comité?

1300 **PAR M. MARCEL MARCHAND:**

 Non, c'est ce qu'on retrouve, dans le fond, finalement, le Comité s'était réuni après le passage de monsieur Magny et à ce moment-là, on a complété le mémoire.

1305 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc je voulais juste bien comprendre.

1310 Concernant la traversée des cours d'eau, vous soulevez l'inquiétude en regard de la profondeur du gazoduc, donc on comprend que ce que vous demandez, c'est que les mesures qui seraient prises par le promoteur, que ce soit un point cinq mètre (1,5 m) ou plus devra respecter la réglementation, les normes déjà établies par la municipalité.

Est-ce que c'est parce que un point cinq mètre (1,5 m), ça vous inquiète?

1315

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1320 Bien finalement, ce qu'on veut, c'est d'être capable, que l'écoulement de l'eau se fasse par exemple pour une terre ou ainsi de suite, donc être certain que s'il y a des travaux de drainage qui soient fait, bien, qu'on soit capable de revenir au lit normal du territoire.

Mais le un point cinq mètre (1,5 m), là, Yvan pourrait compléter!

PAR M. YVAN MAGNY:

1325

Peut-être dans le sens, à partir du moment où n'importe quelle personne va faire des travaux, lorsqu'il y a des tuyaux enfouis, soit des tuyaux de gazoduc ou des fils de téléphone, des trucs comme ça, on appelle la compagnie, OK.

1330 Et ce que j'ai vu dans les plans, c'est que Gaz Métro dit qu'elle va mettre son tuyau à un point cinq mètre (1,5 m) sous le lit actuel, j'imagine, du cours d'eau. Mais si le lit actuel du cours d'eau, pour nous, n'est pas le profil – le bas du cours d'eau n'est pas le bon profil, le jour où ce que moi, je vais vouloir abaisser ce cours d'eau là d'un demi-mètre (½ m), admettons qu'il y aurait des sédiments sur un demi-mètre (½ m), bien là, peut-être qu'ils vont me dire, bien là, tu te rapproches trop de mon tuyau!

1335

1340 Parce que nous, on a les profils de ces cours d'eau là, de s'assurer que Gaz Métro vienne voir les plans pour les profils de cours d'eau et s'assure que si lui décide d'aller à un virgule cinq mètre (1,5 m) sous le profil, bien, que ce soit le profil de conception et non le profil actuel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1345 OK. Et donc vous, vous avez de toute façon un inventaire de tous ces profils-là pour le tracé envisagé?

PAR M. YVAN MAGNY:

1350 Oui, on a ces inventaires-là, c'est peut-être pas les cinq (5) cours d'eau qui sont réglementés, mais il y en a au moins un (1) ou deux (2). Il faudrait faire des recherches là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1355 Vous parlez aussi, dans la section de votre mémoire sur les risques potentiels associés au gazoduc, vous parlez de l'ancien Juvénat des Frères Saint-Gabriel. Qu'est-ce qu'il y a actuellement, est-ce que ça fonctionne encore, est-ce que c'est vide?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1360 La bâtisse, actuellement, elle est vide. Elle a été cédée par les Frères du Juvénat des Frères de Saint-Gabriel l'an passé, au mois de décembre l'an passé. Actuellement, à un moment donné la commission scolaire avait un projet de faire quelque chose à l'intérieur.

1365 Dans le fond, c'est une bâtisse qui est solide, mais qui est dispendieuse à maintenir en place, mais quand même, je veux dire, c'est pas une bâtisse qui est dénuée de possibilités.

Mais la personne qui a acheté, bien à ce moment-là, qu'est-ce qu'ils veulent faire avec, ça, c'est un propriétaire privé actuellement.

1370

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais il y a pas de projet qui a été présenté à la municipalité?

1375

PAR M. MARCEL MARCHAND:

Ça a été présenté, on n'a pas eu un projet concret sur papier en disant on veut faire ça, mais on a eu des contacts avec quand même la commission scolaire ici de la rive nord.

1380

Il y a eu des possibilités, mais je veux dire, on n'a pas été plus loin, mais il y avait des possibilités de faire quelque chose avec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1385

Et donc, c'était un projet un peu dans quel secteur, pour habitation, résidence, vocation journalière?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1390 Vocation d'école encore, parce qu'il y avait de l'espace, ainsi de suite.

Il y a déjà eu un projet il y a pas tellement longtemps de développement, si vous voulez, au niveau de faire venir des Européens, des Français, ainsi de suite. On voulait faire un peu un genre d'hôtellerie et il y a eu ça il y a eu deux-trois (2-3) ans. C'est un projet qui a existé.

1395

Mais pour le moment, comme je vous dis, il y avait rien de concret, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1400 Mais actuellement, quelle est l'affectation?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

Il y a rien.

1405

PAR LA PRÉSIDENTE:

Actuellement, c'est une zone prévue au plan d'urbanisme, c'est une zone...

1410

PAR M. MARCEL MARCHAND:

C'est une zone où il y a la possibilité de faire mettons, d'avoir un genre de petite industrie. Dans le fond, ça a été dézonné, ça a été dézonné en fonction, ce n'est plus nécessairement une école, ça peut être une école comme ça pourrait être une activité industrielle aussi.

1415

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est pas résidentiel?

1420

PAR M. MARCEL MARCHAND:

Non, ce n'est pas résidentiel. C'est vraiment enclavé un peu dans une zone agricole. Les terrains en avant du juvénat sont zonés agricoles. Il y a un chemin qui se rend jusqu'à la route 138, mais la superficie autour de la bâtisse, donc il y a des possibilités de développement industriel.

1425

PAR LA PRÉSIDENTE:

1430 On comprend de votre inquiétude en regard de la réglementation, en tout cas des obligations ou des contraintes par exemple de l'utilisation de certains terrains à proximité d'une emprise de gazoduc pour certains types d'institutions ou autres...

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1435 C'est ça, c'est qu'on se dit, si le gazoduc, dans le fond, si c'est ce projet-là qui passe, le tracé 3, pour eux autres, c'est sûr que c'est terminé, là. S'il y avait un projet quelconque, là, pour ces gens-là.

1440 Alors on dit, Gaz Métro, bien, rencontrez-les!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1445 Est-ce que vous avez eu des représentations des propriétaires à cet effet-là?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1450 Non. Non, c'est plus une considération de territoire. On dit, il y a ça sur le territoire, vous devez prendre conscience du fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1455 Quand vous dites, vous proposez de localiser la vanne de fermeture automatique au nord de la route 138, c'est pour quelle raison exactement?

PAR M. YVAN MAGNY:

1460 On n'est pas sûr de cette affirmation-là, remarquez bien.

Ce que j'ai cru comprendre lors de la première partie des audiences, puis d'après les plans, la vanne de fermeture se situait de chaque côté du fleuve, donc peut-être près du fleuve, là, je suis pas certain.

1465 Donc la longueur de tuyau entre la vanne qui est située à l'autoroute, il y en a une à l'autoroute, et celle-là, donc il y a une grande longueur de tuyau, il y a peut-être quatre kilomètres (4 km), quatre point cinq kilomètres (4,5 km), donc s'il y aurait un incident dans la partie au sud de la 138, si on ferme la vanne, bien, la vanne est située en aval.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1470

OK. Donc autrement dit, pour que la vanne de sectionnement qui pourrait réagir dans un système automatisé, en cas de fuite ou de perte, vous anticipez qu'elle serait moins risquée pour la population en deçà de la 138, au sud de la 138, que si c'était – parce qu'effectivement ce qui est prévu, c'est juste près de la rive à côté du développement de la rue Jacob, dans ce coin-là.

1475

Donc c'est dans cet esprit-là que vous dites, bien, si ça aurait un impact, ça diminuerait un certain risque de la mettre, votre interrogation est à cet effet-là, de la mettre en amont de l'îlot résidentiel, je comprends?

1480

PAR M. MARCEL MARCHAND:

Exact. Malgré notre ignorance, là, parce qu'il y a peut-être d'autres prérogatives techniques qui viennent à l'encontre de ça...

1485

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais la Commission pourra poser des questions au promoteur à cet effet-là. C'est un peu ce que je disais en première partie d'audience, on se sert quand même des mémoires, des interrogations des gens, ils vont avoir d'autres questions, que ce soit aux personnes-ressources ou au promoteur, on va déposer les questions et les réponses.

1490

C'est tout à fait à propos, en regard des fois de l'interrogation que vous pouvez avoir ou de l'inquiétude, nous, on va acheminer quand même le questionnement au promoteur à cet effet.

1495

Est-ce que la MRC a déposé – est-ce que le schéma de risques a été réalisé?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1500

C'est en train de se faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a possibilité peut-être de déposer à la Commission les orientations un peu du schéma de risques ou les problématiques particulières, en tout cas, qui pourraient avoir un lien avec le projet?

1505

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1510

Oui, c'est possible.

Dans le fond, on avait mentionné que justement, il y avait ce projet qui s'en venait, là. Oui, ça va.

1515 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que suite à la première partie d'audience où il s'est discuté quand même beaucoup de certains aspects au niveau du risque, de la capacité au premier intervenant d'intervenir en regard d'un accident potentiel, selon le taux de risque et tout ça, est-ce que, suite à la première partie d'audience, vous considérez qu'il y a des éléments ou des informations que vous avez reçues qui pourraient remettre en question les affectations ou les zones municipales telles qu'elles sont actuellement dans le secteur de la 138?

1525 **PAR M. MARCEL MARCHAND:**

On n'a pas...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1530 Pour vous, ça ne revêt pas, par exemple le fait, je donne comme exemple, il y a le quartier résidentiel, mais il y a aussi un projet résidentiel en développement?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1535 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1540 Bien sûr qu'avec un projet qui passerait dans ce secteur-là, il peut plus se construire sur l'emprise, là, il peut plus y avoir de maisons là-dessus.

PAR M. MARCEL MARCHAND:

Non, c'est ça.

1545

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc il y a un changement à ce niveau-là. Pour vous, ça respecte quand même la réglementation?

1550

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1555 Oui, ça respecte la réglementation, et puis finalement, on a quand même vu un des deux (2) promoteurs, le nouveau qui va faire ses maisons. Lui, il semble, dans le fond, travailler avec Gaz Métro...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1560 Lui, il avait pas de problème en regard de son projet?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1565 Non. C'est sûr qu'il s'interroge aussi sur les impacts, comme nous, ainsi de suite. Mais je veux dire, il y avait pas, là, de position, il n'est pas venu au conseil. Il était au conseil le mois passé, et puis il a pas posé, en disant, bien, on veut pas telle chose, ainsi de suite, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1570 Là, je vais poser une question embêtante pour un maire! Est-ce que vous pensez que ça peut avoir un impact sur la valeur des propriétés? Au niveau de risques, au niveau des assurances et tout ça.

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1575 Bien écoutez, moi, écoutez, le gazoduc passe, c'est sûr, il passe près de l'autoroute, il y a peut-être pas beaucoup de maisons, ainsi de suite.

1580 Mais le gazoduc passe aussi dans les villes, à différents endroits. En tout cas, nous, on n'a pas vu cet aspect-là de perte. Dans le fond, le pire impact au niveau du passage du gazoduc, nous, c'est plus la perte vraiment d'une partie de territoire, là, sur lequel là il y aurait vraiment des maisons.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1585 Donc comme vous disiez tout à l'heure, il y a quinze (15) maisons de moins, il y a quinze (15) maisons qui paieront pas de taxes.

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1590 Exactement. Donc quinze (15) maisons, mettez-les à cent mille dollars (100 000 \$), donc c'est un bon montant par année, pour des années.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1595 C'est quoi la valeur des propriétés dans ce coin-là, la rue Jacob, le nouveau développement?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1600 Mettons que la moyenne est peut-être à quatre-vingt mille dollars (80 000 \$).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1605 Une autre question embêtante pour vous! Est-ce que, je sais pas, moi, quelqu'un qui est sur la rue Jacob, dans le fond, il dit, moi, quand j'ai acheté, c'est un développement résidentiel, là, ça change, je trouve que je suis trop taxé ou je trouve que ça change des choses ou j'ai des risques, la municipalité fait quoi avec ça?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1610 Bien écoutez, de toute façon, lorsque le projet, là où il va passer, c'est un promoteur qui vend ses maisons qui est là. Donc c'est le même promoteur qui a vendu les maisons sur cette rue Jacob là, parce que la rue était à lui, donc ce sont tous ses terrains, toutes ses maisons. Donc c'est lui qui fait la vente ou qui accepte ce projet-là, finalement.

1615 S'il avait dit, on veut rien savoir de ça...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1620 Il y a pas eu de représentations à cet effet-là de toute façon?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1625 Non, non, c'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1630 Et vous n'avez pas eu de représentations non plus de citoyens sur la rue Jacob, sur le projet?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1635 On n'en a pas eu. Écoutez, quand même, il y a eu beaucoup d'information à la radio, à la télévision, dans les journaux, sur les études d'impact, ainsi de suite. Et naturellement, en tout cas, il y a pas eu de représentations à ce point-là.

Et quand on dit, si jamais le projet se fait ou se continue, quand on touche un peu avec le projet de l'île Carignan, à ce moment-là, pour nous, ça devient un élément important d'en faire, mettons, un genre de petit parc qui est utilisable par ces gens-là.

1640 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Oui, je voudrais vous entendre sur ce projet-là, nous expliquer qu'est-ce que vous envisagez, puis est-ce que c'est un projet que vous aviez déjà dans vos cahiers ou vous considérez qu'avec l'arrivée du projet du gazoduc, c'est une opportunité pour essayer de voir comment vous pourriez concilier les deux aspects?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1650 C'est un projet qui était déjà dans nos cartons. Toute cette zone qui est très bien organisée, qui est tout près du fleuve, c'est sûr, le problème, c'est que le printemps, l'eau, c'est inondable, mais une fois que l'eau est disparue, c'est de toute beauté. Vous êtes au niveau du fleuve.

1655 Alors c'est quelque chose qu'on avait envisagé, qu'on regardait, mais c'est toujours une question, ce sont des projets qui sont dispendieux et aussi, il y a beaucoup de propriétés privées et ainsi de suite à ce niveau-là. Mais c'était quelque chose qu'on avait envisagé, qu'on avait regardé, même les gens du Comité ZIP puis tout ça, de regarder cette zone humide là, comment on pouvait en faire profiter la population.

1660 Parce qu'on se retrouve, les gens vont à l'extérieur, au Bois-de-Liesse à Montréal, puis ils se promènent dans les marécages, alors qu'on a ce qu'il faut ici à quelques minutes de Trois-Rivières.

1665 Donc c'était un objectif de faire en sorte que cette île-là soit utilisable durant l'été, avec des passerelles qui pourraient être à l'intérieur; pour y accéder on pourrait avoir des genres de ponts flottants qui sont retirés à l'automne. En tout cas, un accès, comme on dit, d'activités légères, pas de construction ainsi de suite, mais vraiment...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1670 D'observation.

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1675 Observation et d'accessibilité. C'est près de Trois-Rivières, mais en même temps, quelqu'un qui pourrait arriver sur l'île, vous êtes sur le fleuve, vous avez une vue magnifique, vous avez le port, vous avez le Port de Bécancour qui est en face, est à quelques centaines de mètres, là. Les navires, lorsqu'ils passent, sont près de la rive, c'est incroyable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1680

Est-ce que vous avez évalué un peu ça représente combien pour ce genre de projet là?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1685

Non. Non, on n'a pas évalué, mais c'est sûr lorsqu'on a vu arriver Gaz Métro qui disait, bien écoute, c'est possible qu'on passe dans ce secteur, bien là, on a dit, vous allez être de bons citoyens corporatifs et vous allez travailler au niveau de l'environnement. Mais pour le coût, je sais pas.

1690

On n'a pas été aussi loin que ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1695

Avez-vous eu des discussions déjà sur cet aspect-là avec Gaz Métro?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1700

Dans une visite qu'ils ont faite à la municipalité pour nous dire, écoutez, qu'ils regardaient différents scénarios, donc tracés 1-2-3-4, moi à ce moment-là, j'avais parlé de cette possibilité-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1705

Quel accueil vous avez eu?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1710

Ah bien là, vous savez! En tout cas, ça, c'est pas oui oui oui, mais ça n'a pas été, oui oui oui, on va vous faire ça, parce que si vous voulez nous appuyer, là!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais vous aviez soulevé cette opportunité-là à ce moment-là?

1715

PAR M. MARCEL MARCHAND:

Mais on a tout simplement présenté le fait en disant, si vous le faites, on a parlé de piste cyclable tout à l'heure, c'était déjà dans les cartons.

1720 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

La piste cyclable aussi, vous en aviez discuté un petit peu à ce moment-là?

1725 **PAR M. MARCEL MARCHAND:**

Oui, oui, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1730 OK. Je poserais la question: en quoi le projet de Gaz Métro peut affecter votre projet d'aménagement ou d'interprétation?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1735 Bien, il ne peut pas l'affecter – bien il peut l'affecter, tout simplement par le financement! C'est l'affecter positivement. C'est que c'est réalisable.

Autrement, bon, on avait regardé toutes sortes de possibilités, subventions, mais ça aurait été un projet sur une très longue période, alors que là, ça pourrait se concrétiser en l'espace de quelques années.

1740

PAR LA PRÉSIDENTE:

1745 Donc on comprend que pour vous, vous présentez ce projet-là ou cette demande-là à Gaz Métro comme étant une forme de compensation pour les milieux qui ont été affectés par le projet?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1750 Exact. Puis naturellement aussi, je veux dire, c'est pas d'avoir un projet à tout prix d'interprétation, d'avoir de beaux sentiers s'ils saccagent la nature autour, là. Il faut que ce soit vraiment fait avec toutes sortes de mesures de mitigation, de protection, ainsi de suite, le maximum de protection. Mais si en plus, ça devient une valeur ajoutée, si une fois que tout est terminé, on peut utiliser puis même faire profiter de cette zone-là.

1755

Alors moi, j'imagine que le secteur qui est là, le secteur Jacob, ainsi de suite, il y a seize (16) maisons possibles avec le projet de monsieur Élie, pour eux autres, dans le fond, c'est vraiment une valeur ajoutée d'avoir un parc nature à cent mètres (100 m).

1760 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est pas le même propriétaire que l'île?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1765 Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1770 Trois (3) privés. C'est un consortium, c'est trois (3) privés?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

Trois (3) privés. Il y en a un que c'est une succession, là.

1775 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais il y a personne qui utilise l'île?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1780 On peut pas, c'est une île qui, je veux dire, durant l'été, au printemps, donc l'eau inonde l'île et à l'été, donc il y a pas d'utilisation, il y a pas de maisons là-dessus.

1785 Les gens ont accès à l'île par bateau. Il y a quelques années, il y avait un très belle plage de sable du côté est.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1790 À la pointe?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1795 Oui, sur la pointe. Il y a de l'érosion. Depuis le Port de Bécancour, là, l'agrandissement du port, ça a changé un peu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avec le marnage?

1800 **PAR M. MARCEL MARCHAND:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1805

Mais dans votre projet, avez-vous déjà approché ces propriétaires-là?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1810

Non, non. Nous n'avions pas fait d'approche à ce niveau-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1815

Mon collègue a peut-être des questions.

PAR LE COMMISSAIRE:

1820

Monsieur le Maire, je présume que les pompiers de Champlain, ce sont des pompiers à temps partiel?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

Oui.

1825

PAR LE COMMISSAIRE:

Quelle sorte de connaissance qui serait nécessaire à ces pompiers-là pour pouvoir répondre rapidement, disons, à une explosion dans le coin de la rue Jacob?

1830

Est-ce qu'ils sont formés, est-ce qu'il y a une formation adéquate pour répondre à ce type d'événement là?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1835

Bien, ils ont une formation, oui, moi, je dirais – d'ailleurs toutes les municipalités, avec la nouvelle loi, toutes les municipalités sont en train de s'organiser où les pompiers volontaires sont bien formés. Ils suivent des cours régulièrement, ainsi de suite.

1840

Naturellement, ils doivent faire en sorte que, par exemple il y a déjà eu des accidents avec du gaz propane dans des granges ou ainsi de suite, donc tout le monde est un petit peu – il y a des pompiers qui sont spécialisés dans nos équipes pour faire ce travail-là.

1845

Naturellement, pour un accident d'envergure, naturellement ça exigerait probablement une formation encore plus poussée et plus pointue, comme on vous dit, avec même des masques et ainsi de suite. Mais là, on commence à être habitué un peu à Champlain, là on a

aussi des masques pour la centrale, mais à un moment donné, on va toujours avoir différents masques!

PAR LE COMMISSAIRE:

1850

Est-ce que vous avez les équipements, est-ce que les pompiers sont équipés à l'heure actuelle?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1855

Non. Je veux dire, on a des masques à gaz, ainsi de suite, donc pour des problèmes mettons plus locaux, mais pas pour des incidents majeurs.

1860

Par exemple s'il se passait de quoi sur le gazoduc le long de l'autoroute, là à ce moment-là, on ferait appel à la Sécurité civile, ainsi de suite. Mais on est capable d'intervenir sur des feux de bonne ampleur, je veux dire, qui exigent, vous savez, des appareils, mettons certains appareils respiratoires, ainsi de suite. Ça, on est équipé pour ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

1865

Est-ce que vous avez évalué les impacts financiers que ça pourrait coûter à la municipalité d'avoir une meilleure connaissance ou d'avoir des équipements supplémentaires?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1870

Non. Non, on n'a pas fait cette étude-là, je dois vous dire.

PAR LE COMMISSAIRE:

1875

Parce qu'on a vu que dans votre mémoire, vous demandez au promoteur de défrayer ces coûts-là.

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1880

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1885

Vous pourriez déposer une approximation, en tout cas au moins nous donner l'information, ce à quoi vous ne pourriez répondre et qu'il faudrait donc, soit changer vos façons de faire ou qui impliquerait des coûts pour la municipalité.

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1890 Ça va. Je peux vous envoyer ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

1895 La seule autre question que je pourrais avoir, c'est: est-ce que vous êtes satisfait du processus de consultation qui a été mené jusqu'à présent?

PAR M. MARCEL MARCHAND:

1900 Bien écoutez, moi, je crois que oui. Finalement, dans le fond, Gaz Métro, en tout cas, pour la municipalité, est venu présenter, a regardé les plans, ainsi de suite. Ensuite avec la radio, la télévision, les journaux, je pense que les gens sont conscients qu'il y a une usine, on pense à cette construction-là.

1905 Moi, il me semble que la consultation est valable. Ceux qui vraiment sont intéressés peuvent faire des représentations. En tout cas, moi, je trouve ça valable.

Mais peut-être que suite à mon passage, il va y avoir des retours!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1910 Habituellement, les audiences ont toujours des aspects positifs.

Alors je vous remercie infiniment de votre participation.

1915 Nous allons faire une pause d'environ peut-être une dizaine de minutes, et on va revenir avec les deux (2) prochains participants. Merci

1920

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT MAURICIE

1925

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous allons reprendre avec le prochain participant, le CRE de la Mauricie, monsieur Patrick Simard s'il vous plaît. Le Conseil régional de l'environnement!

1930

Alors nous vous écoutons monsieur, bienvenue.

PAR M. PATRICK SIMARD:

1935

Bonsoir. J'ai préparé une petite présentation pour nous aider à aller plus vite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, allez-y!

1940

PAR M. PATRICK SIMARD:

1945

Et plus claire! Donc je peux vous dire qui on est, le CRE, ou le Conseil régional de l'environnement Mauricie. On est, on pourrait dire, un organisme de concertation qui est un organisme sans but lucratif qui est reconnu par le ministère de l'Environnement du Québec.

Notre mandat, bien, c'est de favoriser et de promouvoir le développement durable de différentes façons en Mauricie.

1950

Et le CRE est doté d'un conseil d'administration d'un maximum de dix-huit (18) administrateurs qui proviennent de milieux différents, donc environnement, les gouvernements municipaux, les individus, le secteur de l'économie et les utilisateurs des ressources naturelles.

1955

L'intérêt que porte le CRE envers le projet actuel de gazoduc, bien, c'est principalement sur les impacts négatifs permanents qu'aura l'option proposée dans l'étude d'impact sur des milieux naturels importants.

1960

Puis de plus, en consultant l'étude d'impact, nous avons identifié certaines faiblesses dans le processus de sélection du tracé qui nous ont permis de croire que l'option proposée n'est pas celle qui aurait le moins d'impact négatif sur l'environnement.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4

Page 4 fin:

1965

Donc tout au long de l'étude, les données varient pour certains aspects, donc c'est ça qu'on va faire un peu ressortir.

Je vous donne un peu des exemples de ces inconsistances-là dans le tableau qui suit.

1970

LECTURE DU MÉMOIRE, page 5

Page 6:

1975

L'autre préoccupation c'est que selon nous, l'étude d'impact n'est pas complète parce qu'elle n'a pas traité des trois (3) scénarios qui sont proposés. Donc on a étudié seulement le scénario 1 et selon nous, les impacts associés aux autres tracés auraient dû être évalués aussi pour qu'on puisse juger vraiment de l'acceptabilité de ce projet-là.

1980

Et on avait un petit questionnaire aussi sur le processus qui autorisera le promoteur à passer du scénario 1 au 2, du 2 au 3, bon, qui va autoriser ça, de quelle façon ça va être fait. Est-ce que c'est juste le promoteur qui dit, bon, j'ai une embûche, je passe de un à l'autre!

En tout cas, on trouvait qu'il aurait peut-être fallu un petit peu plus détailler de ce côté-là.

1985

Si on regarde les préoccupations principales, bien, c'est la comparaison des tracés. Une de nos inquiétudes premières, c'est la qualité des données, comment on a pu comparer des tracés avec des variantes si élevées dans les données d'une page à l'autre.

1990

Deuxièmement, les quatre (4) tracés auraient dû faire l'objet de la comparaison et non seulement le 1, le 3 et le 4, comme il a été fait à la dernière comparaison.

C'est ça, effectivement, on déplore le fait que le tracé 2 ait été exclu dès le départ, surtout pour les raisons qui ont été évoquées, et on y revient un peu. Bien, on nous disait que les raisons pour lesquelles on a exclu le tracé 2, c'est que la zone inondable, bon, on n'a pas la donnée de la zone inondable du tracé 2, donc c'était difficile pour nous de comparer, mais on nous dit qu'elle est plus longue que celle du tracé 1. Bon, on s'est dit, pour cette affirmation-là, c'est correct, mais on a un doute.

1995

2000

Les autres, au niveau agroforestier, bon, on a fait un petit résumé! Le tracé 2 affecte moins de terrain cultivé, affecte potentiellement moins de superficie boisée, mais affecte un peuplement d'érables propice à l'exploitation.

2005

Au niveau des franchissements, à notre avis, ceux qui ont le plus d'impact significatif, ce sont ceux qui vont traverser des cours d'eau. On n'avait pas cette donnée-là pour le tracé 2, on savait que le tracé 1 en avait sept (7), mais le tracé 2, on n'en avait pas. Donc on concluait qu'on pourrait dire qu'au niveau agroforestier, les tracés 1 et 2 pourraient être au moins équivalents, sinon même être à privilégier.

2010 Dans le cas des habitats naturels, de la faune et de la flore, dans les deux (2) cas, les points de traversée sur la rive nord sont similaires, il y a pas de potentiel élevé pour le frai.

Sur la rive sud, les deux (2) ont des herbiers aquatiques, donc un potentiel d'habitat pour l'alevinage important.

2015 On nous mentionnait aussi dans l'étude d'impact que le tracé 2 semblait être le site le moins vulnérable, selon une étude d'Environnement Illimité.

2020 Donc avec toutes ces informations-là, ça nous laisse suggérer que le tracé 2 pourrait être à privilégier aussi de ce côté-là, surtout que, bon, on a vu tantôt, tout dépendant des données qu'on prend pour les milieux humides, le tracé 1 pourrait même être celui qui a une plus longue distance en milieu humide que le tracé 2.

2025 Une dernière donnée, c'est que les deux (2) tracés traversent une aire de concentration d'oiseaux. Il y a deux (2) espèces prioritaires de moins sur le tracé 2.

2030 On a relevé une autre petite citation de l'étude d'impact qui nous dit que le tracé 1 constituerait le tracé présentant le moins d'impact en milieu terrestre, alors que le tracé 2 serait celui de moindre impact en milieu aquatique, de sorte que les deux (2) portions de tracé sont équivalentes au niveau des habitats naturels, de la faune et de la flore. Bon, on a des petits problèmes avec cette affirmation-là, surtout avec ce qu'on vient de voir comme qualité de données!

2035 Ça, c'est un autre point qui faisait qu'on rejetait le tracé 2, donc on a dit que c'est celui, le tracé 1 est celui qui a le plus d'impact en milieu aquatique et comporte des habitats importants, oui. Le tracé 2 est celui qui a le plus d'impact en milieu terrestre, bon, on vient de contredire un peu ça avec les données qu'on vient d'apporter.

2040 Donc à notre avis, le milieu terrestre, le milieu aquatique, sont difficilement comparables, et, en tout cas, les tracés 1 et 2 pourraient facilement se comparer un à l'autre, puis même que le tracé 2 devrait être privilégié, à notre avis.

2045 Au niveau des risques, toujours pour le tracé 2, on nous dit que le tracé 2, le nombre de résidences à proximité de la conduite est plus limité. Puis on nous disait que le tracé 2 longeait la voie ferrée, ce qui représentait une part de risque plus élevée, mais on a vu dans la première partie des audiences, que c'était pas vrai. Même qu'on pourrait privilégier le longement des voies ferrées. Donc encore là, le tracé 2 devenait à privilégier.

2050 On mettait comme autre inconvénient la présence d'infrastructures souterraines à proximité du tracé sur la rive sud, donc c'était les émissaires et les prises d'eau des usines. Donc un peu comme mon collègue a dit tantôt, il aurait pu être déplacé facilement vers l'est ou l'ouest pour éviter cette contrainte-là.

Tout ça pour dire dans le fond qu'à notre avis, le tracé 2 aurait dû être conservé dans la comparaison finale pour choisir le tracé de moindre impact.

2055 On a repris le tracé de l'étude d'impact qu'on a mis à jour avec les informations qu'on a prises pour évaluer, pour comparer entre le 1 et le 2 si vraiment on aurait dû évacuer le 2 tout de suite!

2060 On a fait un petit tableau, puis on s'est amusé à refaire l'ordre de préférence révisé.

On a modifié certaines données avec les affirmations qu'on a faites un peu avant, surtout au niveau du agroforestier. On a inversé les données, on a fait la même chose au niveau des habitats naturels, avec ce que je viens d'expliquer.

2065 Ingénierie et construction, bon, on n'a pas d'expertise à ce niveau-là, on s'est fié à ce que les experts nous ont dit.

Au niveau des risques, on a inversé, toujours avec les données qu'on vient de dire.

2070 Socio-économique, on a laissé les mêmes données.

2075 Pour faire un total de dix (10) pour le tracé 2 et de onze (11) pour le tracé 1. Donc on reviendrait à privilégier le tracé 2 avec ces données-là, puis pour nous, c'est clair qu'il devrait faire partie de la comparaison finale. Et on a repris les mêmes données que l'étude d'impact, on n'a rien inventé.

2080 On a voulu s'amuser à faire la comparaison justement des quatre (4) tracés, un par rapport à l'autre. On a trouvé ça très périlleux de tout compiler les données pour avoir des choses vraiment qui se comparent à tous les niveaux pour les quatre (4) tracés.

Voici un peu ce que ça nous a donné!

LECTURE DU MÉMOIRE, page 9

2085 **Page 10:**

Bon, le total qu'on voit de dix-huit (18) pour le tracé 1, de seize (16) pour le tracé 2, de trente et un (31) pour le tracé 3 et de trente-deux (32) pour le tracé 4, donc ce qui nous donne une préférence pour le tracé 2 et ensuite pour le tracé 1.

2090 Donc à partir des mêmes données, on arrive à un résultat qui est quand même significativement différent.

2095 C'est sûr qu'on est conscient que notre comparaison est peut-être pas nécessairement
meilleure que celle de l'étude d'impact, mais on se dit qu'au moins, elle est aussi valable,
puisqu'elle est faite à partir des mêmes données. Bon en tout cas, c'est le mieux qu'on pouvait
faire avec ce qu'on avait.

2100 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 11**

Page 11, troisième paragraphe:

2105 Parce qu'on sait que sur la rive sud, bon, il y a des éperviers aquatiques et que sur la
rive nord, le potentiel est quand même plus limité de ce côté-là. Donc en ayant une jetée peut-
être plus longue sur la rive nord, ça diminuerait l'impact sur la rive sud.

LECTURE DU MÉMOIRE

2110 **Page 11, premier tiret:**

Au lieu de deux (2) comme on le mentionnait dans l'étude.

LECTURE DU MÉMOIRE

2115 **Page 11, troisième tiret:**

Utiliser des ponceaux dans les jetées, qu'on parle.

LECTURE DU MÉMOIRE

2120 **Page 11, quatrième tiret:**

2125 Donc on parlait de chevauchement des membranes, on trouvait que si on pouvait faire
autrement, en tout cas, ce serait mieux.

LECTURE DU MÉMOIRE

Merci de votre attention.

2130 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Simard. Je vais passer la parole à mon collègue qui a quelques
questions, puis je vais vous revenir.

2135 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Simard, est-ce que les impacts en milieu aquatique représentent une importance supérieure, pour vous à vos yeux, à ceux qu'on peut retrouver en milieu terrestre?

2140 **PAR M. PATRICK SIMARD:**

Ça dépend du milieu terrestre dans lequel on passe, là.

2145 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Disons par exemple si on prend le tracé 1 et le tracé 2. Le tracé 2 donc, il y a plus d'impact en milieu terrestre que le tracé 1 qui en a le plus, lui, en milieu aquatique.

2150 Par rapport un à l'autre, là, est-ce que pour vous, ça a plus d'importance en milieu terrestre ou en milieu aquatique?

PAR M. PATRICK SIMARD:

2155 Bien, je vous dirais, les impacts en milieu terrestre qu'on nous donnait, c'était, bon, le tracé 2, il affecte moins de terrain cultivé, donc c'est en milieu terrestre. On disait que les superficies boisées affectées sont équivalentes en termes de longueur.

2160 Puis en allant un peu plus loin, on trouve que finalement, le tracé 2 en a moins de long que le tracé 1, tout dépendant de la donnée qu'on prend.

Bon, pour dire qu'il y a plus d'effets en milieu terrestre, on n'est même pas vraiment convaincu de cet aspect-là non plus, là.

2165 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est qui si on regarde la documentation qui a été fournie, les réponses du promoteur à certaines questions qui ont été posées lors de la première partie d'audience, vous avez refait, je pense, un tableau relativement à toutes ces longueurs-là.

2170 Est-ce que vous vous en êtes servi, finalement, ou vous vous êtes servi strictement des données de l'étude d'impact?

PAR M. PATRICK SIMARD:

2175 On a fait principalement l'étude d'impact, on a quand même survolé les autres documents. Il y en a peut-être qui nous ont échappé.

Mais en gros, là, c'est ça, il y a pas rien qui a pu, même dans les documents supplémentaires, nous convaincre.

2180

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc autrement dit, avec toute la somme des informations qui ont été déposées par la suite, soit par les promoteurs ou soit par les personnes-ressources, etc., il y a rien qui vous fait changer d'idée à l'effet que le tracé 2 demeure toujours pour vous le meilleur tracé?

2185

PAR M. PATRICK SIMARD:

Non.

2190

PAR LE COMMISSAIRE:

Expliquez-nous pourquoi c'est si important pour votre organisme de préserver les îles?

2195

PAR M. PATRICK SIMARD:

Bien, les îles, premièrement, un peu comme on a dit tantôt, il y en a pas beaucoup sur le fleuve.

2200

Deux, il y a pas simplement que les îles, il y a les entourages autour des îles qui sont importants. Si on parle entre l'île Carignan et la rive nord, donc on a un milieu aquatique, un milieu humide très important qui est même déjà zoné écologique, je crois, par la municipalité.

On sait que les alevinages autour de l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches sur la rive sud.

2205

Donc c'est tout ça, plus l'île elle-même qui se trouve à être un milieu inondable, donc un autre milieu aquatique, un autre milieu humide. Donc tout ça fait en sorte que c'est des milieux qui sont très importants au niveau faune et flore et productivité, si on peut dire.

2210

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que le tracé 2, en milieu aquatique, sur la rive sud, parce qu'il a été mentionné qu'à un certain moment donné, c'était des aires de frai également, je pense, dans ce coin-là.

2215

Donc est-ce que vous trouvez pas que ça pourrait être plus perturbateur en milieu aquatique pour le tracé 2 que pour la partie terrestre?

PAR M. PATRICK SIMARD:

2220

Non, parce qu'on le fait déjà sur le tracé 3 entre l'île Carignan et la rive nord.

Deux, c'est d'ailleurs pour ça qu'on suggérait aussi de faire une jetée plus longue sur la rive nord que sur la rive sud, pour pouvoir diminuer cet impact-là.

Donc c'est déjà un impact qui était présent, en tout cas, équivalent sur le tracé 3.

2225

PAR LE COMMISSAIRE:

Il semblerait que dans le coin de l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches, il y a pas d'aires de frai particulièrement.

2230

PAR M. PATRICK SIMARD:

De frai, non.

2235

PAR LE COMMISSAIRE:

Les aires de frai sont beaucoup plus loin. D'une part, il y a ça.

2240

Deuxièmement, le fait pour le promoteur de procéder par forage directionnel enlève un paquet finalement d'impacts, j'imagine, sur le milieu, est-ce que vous êtes, pas serein, mais pas loin, avec ça, sur le milieu?

PAR M. PATRICK SIMARD:

2245

Bien, le plus gros des impacts, c'est pas le forage, c'est plus les installations pour du forage qui causent des impacts, donc les jetées, le déboisement sur l'île, les atteintes au milieu humide autour de ces îles-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2250

Est-ce que les mesures de mitigation proposées par le promoteur, au niveau de ces îles-là, c'est-à-dire de permettre le reboisement naturel sur une largeur de dix mètres (10 m), est-ce que c'est suffisant pour vous?

2255

PAR M. PATRICK SIMARD:

Bien, c'est pas suffisant dans ce cas-ci, parce qu'on peut avoir un moindre impact sur un autre tracé. Si c'était vraiment le tracé de moindre impact, on dirait oui, c'est suffisant, là.

2260

Disons que c'est déjà un bel effort, mais là, dans ce cas-ci, non, parce que pour nous, le tracé 2 est vraiment de moindre impact déjà à la base.

PAR LE COMMISSAIRE:

2265 Donc vous êtes convaincu que le tracé 2, c'est celui de moindre impact?

PAR M. PATRICK SIMARD:

2270 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

 À votre annexe, vous mentionnez au deuxième point:

2275 "Le promoteur devrait se porter acquéreur des îles affectées et les aménager pour les préserver."

 Suite à ce qui a été dit ce soir, notamment au niveau de la MRC, est-ce que vous pourriez élaborer un peu plus sur votre proposition?

2280

PAR M. PATRICK SIMARD:

 Bien, il faut mettre en contexte l'annexe 1. L'annexe 1, c'était dans le cas où on maintenait le choix du tracé 3, qu'on n'écoutait pas ce qu'on a dit dans le fond!

2285

 Donc on disait que, bon, ce serait une mesure de mitigation, puis on n'a pas de complot, on n'a pas du tout consulté les gens de la municipalité, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2290

 Juste pour rassurer les gens! Les mémoires sont confidentiels jusqu'à ce que les gens viennent les dire en audience, les présenter en audience.

PAR M. PATRICK SIMARD:

2295

 C'est ça, c'est que ça s'est déjà vu ailleurs, et on a dit, bon, ça pourrait être une façon, une mesure de mitigation qui pourrait être intéressante de préserver au moins ce qui reste de la partie intacte.

2300

PAR LE COMMISSAIRE:

 À quel endroit ça s'est fait et dans quel cadre?

PAR M. PATRICK SIMARD:

2305

Pardon?

PAR LE COMMISSAIRE:

2310

Vous venez de mentionner que ça s'est fait ailleurs, à quel endroit puis dans quel cadre?

PAR M. PATRICK SIMARD:

2315

Par cœur, je me souviens pas, parce que c'est pas moi qui a apporté, c'est un travail de concertation qu'on a fait. On est plusieurs à avoir travaillé sur le document, et c'est un point qui venait d'un de mes collègues. Je me souviens plus de l'exemple.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2320

Mais peut-être qu'il y aurait moyen éventuellement de nous donner l'information par la suite, à savoir, bon, si vous avez déjà eu connaissance en regard d'une expérience qui a été faite, et dans quel contexte. La Commission apprécierait.

PAR M. PATRICK SIMARD:

2325

On va faire suivre ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

2330

Finalement, toujours à l'annexe 1 certaines mesures au cas...

PAR M. PATRICK SIMARD:

2335

Où on ne nous écoute pas!

PAR LE COMMISSAIRE:

2340

C'est ça, la Commission en arriverait au choix du tracé 3, vous dites qu'avant que le promoteur puisse passer d'un scénario à un autre, il devrait être obligé de demander une autorisation aux ministères de l'Environnement du Québec et du Canada et justifier les raisons.

Quelles sont vos attentes en regard de cette proposition-là?

2345 **PAR M. PATRICK SIMARD:**

Bien, nos attentes, bien, on se demandait, dans le fond, c'est qui, est-ce que c'est le promoteur qui décide, lui, bon, il voit une contrainte X pour le scénario 1, il passe tout de suite au scénario 2 sans avoir à justifier ou à demander une autorisation. Surtout qu'on n'avait pas en plus les impacts associés aux autres scénarios.

2350

Donc on se disait que la logique voudrait qu'il y ait une démarche X qui implique une autorisation qui vient autre que le promoteur.

2355 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Autrement dit, vous souhaitez que le ministère reçoive plus d'information avant de passer à une autre étape?

2360 **PAR M. PATRICK SIMARD:**

Oui, effectivement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2365

Une forme d'encadrement, pas d'encadrement, mais de scénario, un quatrième scénario qui dit à quel moment, dans quel contexte, là, il doit y avoir, de passer d'un à l'autre, des choses comme ça, c'est ce qu'on comprend?

2370 **PAR M. PATRICK SIMARD:**

Bien, sans que ce soit nécessairement déjà prévu à l'avance, c'est de dire, bon, si le promoteur rencontre des contraintes X, bien, consulte ou en tout cas, avise le ministère de l'Environnement par exemple et dit, bon, on a telle contrainte, donc ça nous obligerait à passer au 2.

2375

Le ministère, c'est à lui de juger, bon, la contrainte est incontournable, effectivement, donc oui, OK, passez au 2!

2380 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc qu'il y ait un peu en regard des exigences, à certaines exigences en regard de l'autorisation à passer d'un scénario à l'autre, c'est ce que vous voulez dire?

2385 **PAR M. PATRICK SIMARD:**

C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2390 Si je résume un peu votre position, là, pour votre organisme! Vous êtes arrivé à la conclusion que pour vous, le meilleur tracé serait le 2, en fonction des informations que vous avez.

2395 Par contre aussi, vous faites état du fait qu'il y a des informations qui, selon vous, sont pas suffisantes pour une comparaison de tracés.

2400 Et c'est dans ce contexte-là, je veux juste résumer un peu, par rapport à la proposition, si jamais c'était pas le 2, votre proposition, ce serait le 3, et dans tel contexte. Ce qu'on comprend, c'est que vous êtes insatisfait de l'évaluation qui a été faite des impacts pour les tracés présentés?

PAR M. PATRICK SIMARD:

2405 C'est ça, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2410 Dans la proposition qui a été faite – parce que vous avez initié votre mémoire en fonction de votre préoccupation comme organisme aussi, pour favoriser le développement durable – dans ce projet-là, tel qu'il est présenté, quel est l'aspect, selon vous, qui pourrait être un ajout dans ce contexte-là, au niveau du développement durable, à partir du principe, comme vous l'avez déjà dit aussi, que vous êtes pas nécessairement contre le projet, quel est, selon vous, l'élément qui manque à cet effet-là, si on regarde dans un objectif de développement durable?

2415

PAR M. PATRICK SIMARD:

2420 Bien, le principal, c'est d'avoir le moins d'impact possible sur l'environnement, dans le fond. En gros, c'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2425 Puis comme vous dites, les mesures de compensation prévues, pour le moment, vous êtes insatisfaits?

PAR M. PATRICK SIMARD:

2430 Bien, sans qu'on soit nécessairement insatisfait, c'est que, en tout cas, selon nous, une mesure de compensation, ça devrait venir lorsqu'on n'a pas le choix d'avoir cet impact-là, dans le fond.

Puis là, on a le choix d'avoir un moindre impact, donc avoir besoin de moins de mesures de mitigation, donc à notre avis, on devrait opter pour...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2435

On comprend bien qu'il y a déjà des lois ou des règlements, concernant les habitats, et la protection aussi de certaines espèces, et puis particulièrement pour les habitats aussi, en fait l'intervention dans un milieu est la dernière solution possible, mais il y a des mesures pour la remise à niveau de la même qualité des milieux et autres, est-ce qu'en regard des mesures qui ont été proposées, vous avez des doutes sur la capacité du milieu à se régénérer?

2440

PAR M. PATRICK SIMARD:

Je vous dirais qu'on n'a même pas évalué, on n'a pas regardé ce côté-là parce qu'on s'est dit qu'on pouvait déjà à l'origine, avec le tracé 2, en faire moins d'impacts. On s'est dit, c'est vraiment de ce côté-là qu'il faut aller.

2445

Donc pourquoi en créer plus quand on est capable d'en faire moins! En tout cas, ça, c'était notre vision.

2450

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors merci infiniment, monsieur Simard.

2455

CHAMBRE DE COMMERCE DE BÉCANCOUR

PAR LA PRÉSIDENTE:

2460

Alors nous allons inviter le dernier participant pour la soirée! Pour la Chambre de commerce de Bécancour, monsieur Guy Laliberté et madame Martine Pépin.

Alors bienvenue madame Pépin, monsieur Laliberté! Alors nous vous écoutons.

2465

PAR M. GUY LALIBERTÉ:

Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, merci beaucoup du temps que vous consacrez à l'écoute de notre présentation et du temps que vous allez consacrer aussi à la lecture du mémoire.

2470

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2475

PAR M. GUY LALIBERTÉ:

Alors brièvement, la présentation sera faite en insistant sur cinq (5) points, c'est-à-dire notre organisme, l'importance du projet de gazoduc, les retombées économiques, quelques suggestions et aussi notre position sur le projet de Gaz Métro.

2480

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, dernier paragraphe, avant-dernière ligne:

2485

Dans son développement économique quant à la venue de nouvelles entreprises industrielles sur son territoire.

LECTURE DU MÉMOIRE

2490

Page 4, fin:

Par le principe d'amortissement des valeurs, il faut renouveler le parc en ajoutant de nouvelles entreprises.

2495

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 5, deuxième paragraphe, milieu:

2500

Que les régions-ressources offrent et que la région de Bécancour n'offre pas, puisqu'on n'est pas une région-ressource!

LECTURE DU MÉMOIRE

2505

Page 6, deuxième paragraphe, deuxième ligne:

Ainsi que les gens du CLD et comme madame Daviault l'a mentionné, deux (2) sujets ont été abordés lors de cette première rencontre-là!

2510

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 7, premier paragraphe, fin:

2515 On y attache quand même une très grande importance, parce que les municipalités ont
besoin d'améliorer leur situation financière, donc c'est une contribution qui va bénéficier à
l'ensemble des contribuables de chacune de ces villes-là.

LECTURE DU MÉMOIRE

2520 **Page 7, troisième paragraphe, fin:**

2525 Et doit mettre sur pied ou continuer de développer, disons, des programmes d'efficacité
énergétique. Et je vous appuie dans la remarque que vous avez faite aujourd'hui sur le projet,
dans un communiqué de presse, sur le projet de la centrale de cogénération où il est mentionné
que:

"La Commission considère qu'il est essentiel d'exploiter le potentiel d'une stratégie
intégrée, comprenant un plan national en efficacité énergétique."

2530 Je pense qu'on est très favorable, la Chambre de commerce de Bécancour, à la mise en
place d'un plan d'action nationale avec des budgets substantiels qui accompagnent les désirs
ou les ambitions de ceux qui veulent faire de l'efficacité énergétique d'une façon efficace au
Québec.

2535 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pour le bénéfice du public, simplement, vous faites référence au communiqué de presse
qui a été émis aujourd'hui sur la sortie publique du rapport du BAPE concernant le projet de
TCE pour l'usine de cogénération.

2540

PAR M. GUY LALIBERTÉ:

C'est ça.

2545 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors continuez.

PAR M. GUY LALIBERTÉ:

2550

LECTURE DU MÉMOIRE

Merci.

2555 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Laliberté.

Alors mon collègue a quelques questions, il va commencer et je vais revenir après.

2560

PAR LE COMMISSAIRE:

Dans votre mémoire, vous mentionnez que depuis dix (10) ans, le parc n'a pas connu de nouvelles implantations, d'une part, et deuxièmement, que les bâtiments existants ou les entreprises existantes vieillissent.

2565

Est-ce qu'il y aurait pas lieu ou est-ce qu'il y a dans l'air un programme au niveau du Parc industriel ou encore au niveau de la Chambre de commerce, au niveau de l'ensemble des industries, qui permettrait peut-être le rajeunissement de ces industries-là?

2570

De quelle façon la Chambre de commerce peut aller chercher de nouvelles entreprises?

PAR M. GUY LALIBERTÉ:

Bien, je pense que la venue de nouvelles entreprises dans le Parc de Bécancour dépend de joueurs aussi qui ne sont pas nécessairement sur notre territoire immédiat. Parce qu'on pense à des agents qui vont faire du développement d'affaires en Asie, en Europe, partout, donc l'approvisionnement en gaz est un des éléments majeurs pour attirer et rassurer les investisseurs, mais souvent, on est en concurrence avec d'autres parcs, que ce soit en Australie ou ailleurs dans le monde. C'est ce genre d'entreprise là qui est venue, en tout cas dans les grandes entreprises, qui est venue s'installer du côté de Bécancour.

2575

2580

Maintenant, quand on pense à ce que la Chambre de commerce peut faire, bien évidemment, c'est de convaincre les intervenants économiques de penser à notre Parc de Bécancour.

2585

Quand on mentionnait que le parc n'a pas eu de nouvelles usines, il y en a une en fait, Recycle Aluminium qui s'est installée et qui s'est agrandie. Mais au-delà de ça, des investissements majeurs ont eu lieu par le gouvernement pour investir davantage au niveau du système de vrac et liquide, le transbordement de matières liquides au parc, aux installations du port. Mais en tant que telles, des nouvelles usines, de classe mondiale comme Alcoa ou Norsk Hydro, il y en a pas eu.

2590

Donc bien sûr que ce message-là, il est répété aux intervenants provinciaux et fédéraux, Investissement Québec, SGF, ceux qui peuvent attirer ici ce genre d'investissement là.

2595

PAR LE COMMISSAIRE:

2600 Vous indiquez que la conduite de gaz naturel qui est là présentement, elle va atteindre son maximum à court terme. Qu'est-ce que vous entendez par court terme?

PAR Mme MARTINE PÉPIN:

2605 C'est ça, lors de la rencontre qu'on a eue avec la personne de Gaz Métro, c'est ce qu'elle nous indiquait. Elle disait qu'actuellement, on peut répondre aux besoins des entreprises du parc industriel, mais si la venue de nouvelles usines arrivait, on espère, s'il y en a une qui arrive l'année prochaine ou en tout cas, dans les mois futurs, bien, on va arriver à notre maximum. Alors on devra possiblement penser déjà à la nouvelle conduite qu'ils sont en train de regarder actuellement.

2610

PAR LE COMMISSAIRE:

2615 Parce que dans le fond, si on regarde, outre le projet de TransCanada Energy, il y a pas de projet dans les carnets de commandes?

PAR Mme MARTINE PÉPIN:

À court terme, non.

2620 **PAR M. GUY LALIBERTÉ:**

2625 Moi, je peux vous dire, si vous me permettez, monsieur le Commissaire, à titre privé, je suis ingénieur-conseil, on a analysé certains projets où le promoteur a considéré l'achat de vapeur à bon taux, puisque la vapeur est vendue à très bon taux, a considéré la vapeur comme étant un atout majeur. Ce projet spécifique n'a pas décidé de venir implanter son usine ici, mais c'est un outil maintenant de plus qu'on a.

2630 Donc la vapeur produite par TransCanada, approvisionnée par Gaz Métro, c'est un fil conducteur qui devrait nous amener à développer de nouvelles entreprises.

2630

2635 Il reste beaucoup de territoires vacants dans le Parc industriel actuel de Bécancour. Donc il y aurait de la place pour toutes sortes d'installations, que l'on pense agroforestières, plantations, serres, etc., des productions qui nécessitent de la chaleur et de la vapeur, ça, c'est assez simple, c'est peu dispendieux en termes d'investissement, et ça peut être assez générateur en termes d'emplois créés.

PAR LE COMMISSAIRE:

2640 Vous soulignez dans une de vos recommandations, à la toute fin, qu'il serait de bon aloi d'aller dans l'efficacité énergétique.

2645 Est-ce qu'au niveau du Parc industriel ou au niveau de la Chambre de commerce, peut-être les deux (2) ensemble, et non seulement le Parc industriel, la Chambre de commerce, mais également le CLD de Bécancour, est-ce qu'il y aurait pas un plan conjoint qui ferait en sorte d'entraîner le changement de certaines entreprises qui sont au mazout à l'heure actuelle, qui pourraient se convertir, soit au gaz naturel soit à d'autre chose, de façon à générer cette efficacité énergétique là?

PAR M. GUY LALIBERTÉ:

2650 Bien, comme ça va rester entre nous, je peux vous dire que sur la table actuellement, il y a un projet qui se discute avec Hydro-Québec, les entreprises du Parc et la Société portuaire. Maintenant, je me devrai d'arrêter mon annonce officielle!

PAR LE COMMISSAIRE:

Je comprends.

PAR M. GUY LALIBERTÉ:

2660 C'est dans les discussions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2665 Si on l'aborde un peu en fonction, vous avez soulevé tout à l'heure toute la question d'efficacité énergétique, vous avez spécifié que vous étiez d'accord avec ce qui avait été dit concernant le projet de TCE, quelle est la marge de manœuvre qu'il y a actuellement au parc industriel pour l'efficacité énergétique?

2670 Est-ce qu'il y a déjà une préoccupation à cet effet-là?

2675 Dans le fond, est-ce que c'est possible d'en faire, dépendant de l'utilisation des entreprises qui sont là, est-ce qu'il y en a beaucoup au mazout, est-ce qu'il y en a beaucoup qui sont peut-être à une autre source d'énergie mais qui sont actuellement, soit vétustes ou soit insuffisantes, puis qui aurait besoin de revoir leur approvisionnement? Quel est l'état de situation actuellement?

PAR M. GUY LALIBERTÉ:

2680 Bien, je dirais que ça, il faut regarder ça usine par usine. Et dans ce sens-là, peut-être que, si vous me permettez, c'est un commentaire, presque une proposition, c'est qu'il faut faire à un moment donné un bilan de l'inventaire que l'on a.

2685 Donc les entreprises industrielles investissent dans l'efficacité énergétique pour toutes sortes de raisons. Parce qu'ils veulent améliorer leur consommation énergétique ou ils veulent améliorer, parce qu'il y a une certaine notion aussi environnementale bien sûr associée aux économies d'énergie, à notre bonne efficacité énergétique, donc il y a différentes raisons pour lesquelles les entreprises investissent.

2690 Il y en a tout autant pour lesquelles elles n'investissent pas, c'est-à-dire le coût par exemple de réaliser des modernisations qui engendreraient des économies d'énergie, souvent sont associées à des immobilisations que les entreprises n'ont pas nécessairement immédiatement.

2695 Donc c'est un ensemble de facteurs. Ça doit être revu usine par usine. Bien sûr, ce sont toutes des entreprises privées, donc leur situation financière est propre à elles, je pourrais pas vous qualifier, je pense que toutes les entreprises, à mon sens, répondent aux lois, aux normes, et le ministère de l'Environnement, comme c'est un parc industriel, est là pour veiller au grain. Donc ça, je suis pas inquiet sur le respect des normes, mais il y a place à amélioration, on le sait.

2700

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc il y a pas de bilan qui a été fait jusqu'à présent?

2705

PAR M. GUY LALIBERTÉ:

Non.

2710 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous faites part aussi, en regard des retombées économiques, vous dites qu'il y a eu un engagement qui a été pris par Gaz Métro afin de maximiser la diffusion et l'information sur les appels d'offres.

2715

Est-ce que vous parlez d'une entente spécifique ou c'est une entente qui a été signée? Est-ce que vous faites référence au projet TCE ou c'était spécifiquement pour le gazoduc?

PAR M. GUY LALIBERTÉ:

2720

Spécifiquement pour le gazoduc. Ça n'a pas été signé, mais les représentants se sont engagés à appliquer les politiques de l'entreprise pour maximiser les retombées locales et diffuser l'information à travers justement le CLD pour la publication des appels.

2725

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous envisagez – comment vous envisagez ça, votre collaboration comme organisme, à ce genre de maximisation des retombées?

2730

PAR M. GUY LALIBERTÉ:

Bien, notre Chambre de commerce a déjà réalisé une activité de diffusion de l'information relativement au projet de TransCanada où on a reçu TransCanada qui a expliqué, SNC également qui est le maître d'œuvre, qui a expliqué le processus d'appels d'offres et qui il faudrait contacter, où il faut s'inscrire. Et Gaz Métro était présent.

2735

On a offert aussi une tribune semblable à Hydro-Québec qui prochainement va venir présenter le projet de réfection de centrale et de stockage devant les membres de la Chambre de commerce.

2740

Alors c'est un peu les outils qu'on a à notre disposition pour faire valoir les retombées locales chez nous.

PAR LE COMMISSAIRE:

2745

Mais lorsque Gaz Métro vous a présenté leur politique de maximisation, ça peut ressembler à quoi exactement?

PAR M. GUY LALIBERTÉ:

2750

Bien, il y a beaucoup d'entreprises, en fait toutes les entreprises de construction sont habituées, le Parc de Bécancour fournit de bonnes occasions aux entrepreneurs de réaliser les travaux industriels. Donc ce qu'on va réaliser là, c'est des travaux industriels, donc la majorité des entreprises de construction de notre région sont capables de réaliser les travaux qui sont envisagés chez Gaz Métro.

2755

Alors c'est pour ça que le cinquante pour cent (50 %) m'inquiète personnellement pas beaucoup, mais il faudra voir aussi, comme il a été mentionné ici, la grosseur des "packages", permettez-moi l'expression, de construction qu'on va sortir. Les entreprises ont ici une certaine dimension, il faudra s'assurer que le fractionnement des lots de travail permet aux petites entreprises d'y être participantes.

2760

PAR LE COMMISSAIRE:

2765 Et donc vous souhaitez que le promoteur procède par fractionnement, en fait avoir des lots qui soient pas trop gros, finalement, de façon à permettre aux entreprises de pouvoir soumissionner de façon adéquate là-dessus?

PAR M. GUY LALIBERTÉ:

2770 Bien sûr.

PAR LE COMMISSAIRE:

2775 OK. Et d'ailleurs, ça rejoint un peu, je pense, ce que le CLD, c'est-à-dire pas le CLD, mais monsieur le préfet nous a mentionné tantôt, au niveau de la MRC Des Chenaux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2780 Alors merci infiniment de votre participation, monsieur Laliberté et madame Pépin.

Alors est-ce qu'on a des demandes pour la rectification de faits? Il y a pas de demandes de présentation verbale?

2785

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

2790 Alors c'est ce qui va conclure notre deuxième partie d'audience publique.

2795 Juste pour vous informer aussi que, comme je vous l'ai dit en ouverture d'audience, il y a eu dix (10) mémoires de déposés à la Commission dont cinq (5) ont été présentés ce soir. Et les gens ont fait aussi des résumés de leur mémoire, alors vous pouvez trouver l'intégrale des documents, des mémoires qui ont été présentés ce soir dans les centres de consultation, et vous les aurez aussi sur le site Internet du BAPE, ainsi que les autres mémoires qui ont été déposés par les intervenants.

2800 Alors donc, comme j'expliquais aussi en début d'audience, à la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement. Ce rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.

2805 Je répète encore que le mandat est d'une durée de quatre (4) mois et que le rapport du BAPE devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 15 juillet 2004.

Le ministre doit ensuite rendre le rapport public dans les soixante (60) jours suivants.

2810 Je répète aussi que la décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres et ce, sur recommandation du ministre de l'Environnement.

Donc j'aimerais remercier les citoyens pour leur accueil et leur participation respectueuse qui a été des plus enrichissantes pour la Commission et pour le public.

2815 Nous espérons que cette audience aura donné une meilleure compréhension du projet.

2820 J'aimerais remercier aussi les représentants du ministère des Relations avec les citoyens qui nous ont appuyés tout le long de cette audience par leurs bons services. Je remercie aussi les membres, le personnel de la Commission du BAPE qui a été aussi très efficace durant cette audience.

2825 Nous, notre travail n'est pas terminé, nous continuons le volet de ce qu'on appelle la Commission d'enquête, le deuxième volet de notre mandat. Maintenant, comme je le disais aussi tout à l'heure, toutes les questions subséquentes de la Commission, ainsi que les réponses, soit auprès du promoteur, soit auprès des personnes-ressources, vont être déposées dans les centres de consultation et sur le site du BAPE. Autant que possible, on va essayer de faire ça quand même assez rapidement pour avoir le maximum d'information rapidement, puisque nous, la Commission, nous allons passer à l'étape de rédaction, de délibération et de rédaction de notre rapport.

2830 Alors donc en principe, d'ici quinze (15) jours à trois (3) semaines, on devrait avoir complété le questionnement supplémentaire.

2835 Donc je remercie aussi la paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité de Bécancour de nous avoir accueilli et je déclare donc la clôture des audiences publiques sur le projet à Bécancour de Gaz Métro. Merci beaucoup.

2840 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2845 DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.